



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027



Sommaire

Infographie | Chiffres clés de l'académie de Limoges. p. 4

Infographie | Quelques temps forts de l'année 2026-2027 p. 6

1. L'École au cœur de notre avenir p. 8

1.1 L'enjeu démographique : renouveler avec une politique de l'aménagement du territoire
par et autour de l'École p. 10

1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique p. 12

1.3 L'IA à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure p. 14

1.4 L'adaptation aux conséquences du changement climatique p. 15

2. L'exigence au cœur des apprentissages p. 16

2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale p. 18

2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique p. 19

2.3 Consolider la valeur des diplômes nationaux p. 20

2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles p. 21

2.5 Forger l'esprit critique p. 23

2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir p. 24



3.	L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants	p. 26
3.1	La protection des enfants contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue	p. 28
3.2	Limiter l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable	p. 30
3.3	Développer les alternatives aux écrans : renforcer l'accès à la culture	p. 32
3.4	Encourager l'activité physique et sportive	p. 34
3.5	Combattre toutes les formes de violence	p. 35
3.6	Agir pour la santé physique et psychique des élèves	p. 36
4.	L'École au cœur de la République	p. 38
4.1	Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent	p. 40
4.2	Renforcer le partenariat avec les familles	p. 42
4.3	Accueillir tous les élèves	p. 43
5.	L'humain au cœur de nos métiers	p. 44
5.1	Mieux former les personnels de l'éducation nationale	p. 46
5.2	Protéger et accompagner les personnels	p. 48
5.3	Renforcer la cybersécurité et la protection des établissements scolaires	p. 50
5.4	Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels	p. 52

Chiffres clés de l'académie de Limoges

LES ÉLÈVES

106 196

élèves¹

- **52 071** élèves du 1^{er} degré
- **49 574** élèves du 2nd degré
 - **29 690** collégiens
dont **987** élèves de SEGPA et **264** élèves de 3^e prépa-métiers
 - **19 884** lycéens
dont **13 774** lycéens en voie générale et technologique,
6 046 lycéens professionnels et **64** élèves d'EREA*
- **2 917** élèves post-bac (BTS et CPGE)
- **1 634** apprentis



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

757 écoles et
établissements du 2nd degré¹

1 CFA académique¹

- **619** écoles
- **87** collèges
- **50** lycées
dont **21** lycées professionnels
- **1** Erea

LES PERSONNELS

12 418 agents¹

- **3 513** enseignants du 1^{er} degré
- **4 932** enseignants du 2nd degré
- **1 039** personnels de vie scolaire (CPE et AED)
- **1 512** accompagnants d'élèves en situation de handicap
- **832** personnels administratifs
- **248** personnels d'encadrement
- **259** personnels santé, médico-social, psychologues
- **59** personnels jeunesse et sports
- **24** assistants étrangers



LE TAUX D'ENCADREMENT

PREMIER DEGRÉ

20,3

Nombre moyen d'élèves
par classe en 2025-2026

20,5

en 2024-2025



SECOND DEGRÉ

23,7

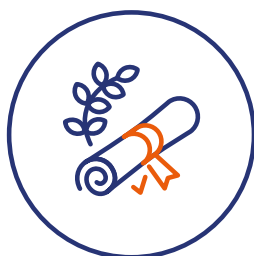
Nombre moyen d'élèves
par enseignant en 2025-2026

23,7

en 2024-2025

24

en 2023-2024



LES DIPLÔMES²

81 %

Taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)³

84,6 % en 2025

92,4 %

Taux de réussite
au baccalauréat

92,6 % en 2025

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN⁴

9 080 €

par élève du premier degré

8 660 € en 2023

10 450 €

par collégien

10 270 € en 2023

13 020 €

par lycéen général
et technologique

12 910 € en 2023

14 700 €

par lycéen
professionnel

14 720 € en 2023



¹ Public et privé sous contrat, rentrée 2025

² Session de juin 2026, données provisoires

³ Les modalités d'évaluation du diplôme national du brevet ont connu d'importantes modifications en 2026, qui se sont notamment traduites par le renforcement du poids des épreuves terminales (60 %) par rapport à celui du contrôle continu (40 %)

⁴ Année civile 2024, données nationales provisoires

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

Quelques temps forts de l'année 2026-2027



L'ÉCOLE AU CŒUR DE NOTRE AVENIR

- **Septembre 2026**
 - Entrée en vigueur des nouveaux programmes de maternelle et poursuite du déploiement des programmes révisés en **CP, CM1 et 5^e**
 - Lancement du plan **École durable 2030**
- **Novembre et décembre 2026**
 - Semaine de l'orientation et des métiers
- **28 juin au 2 juillet 2027**
 - Forum national de l'IA éducative

L'EXIGENCE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- **À partir du 7 septembre**
 - Évaluations nationales
- **16 au 22 novembre**
 - Semaine de l'industrie
- **30 novembre au 5 décembre**
 - Semaine des lycées professionnels
- **11 au 22 janvier 2027**
 - Évaluations nationales de mi-CP
- **Janvier et février 2027**
 - Premières épreuves du **Concours général du collège** pour les élèves de 3^e
- **8 au 18 mars 2027**
 - Semaine des mathématiques
- **11 au 17 avril 2027**
 - Semaine des sciences
- **Mai 2027**
 - Évaluations Cedre 2027
- **Juin 2027**
 - Épreuves du **diplôme national du brevet et des baccalauréats**
 - Épreuves anticipées de **français et de mathématiques** pour les élèves de 1^{re}

L'ÉCOLE AU CŒUR DE L'ÉPANOUISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

- **16 septembre 2026**
 - Journée nationale du sport scolaire
- **5 novembre 2026**
 - Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école et passation du questionnaire relatif aux violences sexistes et sexuelles
- **Février et mars 2027**
 - Safer Internet Day, temps fort de sensibilisation aux usages responsables du numérique
- **15 au 28 mars 2027**
 - Semaine de la presse et des médias dans l'École
- **Fin mars - début avril**
 - Semaine olympique et paralympique

L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

- **Septembre 2026**
 - Présentation de la **charte Parents-École**
- **29 septembre au 9 octobre 2026**
 - Élections des délégués de classe
- **9 et 10 octobre 2026 (Hexagone et Antilles)**
2 et 3 octobre 2026 (La Réunion et Mayotte)
 - Élections des représentants des parents d'élèves
- **Octobre 2026**
 - Hommages à Samuel Paty et Dominique Bernard
- **Semaine du 11 novembre 2026**
 - Commémoration de l'Armistice et mobilisation de la communauté éducative autour du travail de mémoire
- **9 décembre 2026**
 - Journée de la laïcité à l'école
- **Semaine du 8 mars 2027**
 - Semaine de l'égalité filles-garçons
- **Autour du 21 mars 2027**
 - Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

- **Septembre 2026**
 - Déploiement du **cadre d'usage de l'intelligence artificielle pour les personnels**
- **Novembre 2026**
 - Forum des métiers de l'éducation
- **3 au 10 décembre 2026**
 - Élections professionnelles
- **Janvier 2027**
 - Semaine de la formation continue



1

L'École au cœur de notre avenir

L'École structure nos vies et nos territoires.

Elle est à la fois un lieu, avec près de
60 000 implantations partout en France,
une mission – l'enseignement – et une
communauté humaine.

Or elle est, à l'image de la société, confrontée à des
bouversements majeurs dans toutes ces dimensions : la
chute des naissances, qui interroge la géographie de l'École,
le changement climatique, qui a des conséquences sur son
organisation, et l'intelligence artificielle, qui bouleverse les
métiers, les modes
de pensée et même la manière dont nous accédons
au savoir - et interroge les fondements mêmes
de l'instruction.

Sur chacun de ces trois défis, nous devons voir
à long terme et doter notre École d'un cap, d'une
méthodologie et d'outils, pour entrer de manière positive
dans ce nouveau cycle de vie de l'École de la République.
Face à ces bouleversements, nous ne sommes pas voués
à l'impuissance. Ils constituent autant d'opportunités de
repenser à long terme l'offre scolaire, pour réduire les
inégalités, garantir l'accessibilité territoriale et renforcer la
qualité de l'offre scolaire.

C'est cette vision qui est au cœur des travaux
de l'année qui s'ouvre.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

1.1 L'enjeu démographique : renouer avec une politique de l'aménagement du territoire pour et autour de l'École

L'ESSENTIEL L'École est au cœur des territoires : elle les structure, les irrigue, construit leur avenir. Pourtant, l'École ne donne plus lieu à une véritable politique d'aménagement scolaire depuis plusieurs décennies. Or, notre École s'inscrit dans un contexte marqué par une baisse démographique substantielle et durable, dans la quasi-totalité des départements. À horizon 2035, le système éducatif devrait perdre 1,7 million d'élèves par rapport à la rentrée 2025. **Entre 2018 et 2035, le système éducatif français aura ainsi perdu près de 20% de ses élèves.**

- Plusieurs mesures ont déjà permis d'améliorer les conditions d'enseignement. Le taux d'encadrement des élèves dans le premier degré s'est amélioré chaque année dans tous les départements depuis 2017.
- **La baisse démographique implique des réponses concertées localement afin de préparer notre système éducatif à cette transition.** Le ministère s'engage aussi dans une politique d'aménagement du territoire par et autour de l'École : une expérimentation dans 18 départements a été lancée pour construire une vision à long terme de la carte de l'offre scolaire.

DANS L'ACADÉMIE

UNE BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE QUI SE POURSUIT À LA RENTRÉE ET SUR LES PROCHAINES ANNÉES

Au niveau national, comme dans l'académie, la baisse des naissances amorcée depuis 2010 et accentuée ces dernières années a des répercussions sur la démographie scolaire.

Entre les rentrées 2013 et 2026, l'académie a perdu 12 282 élèves (1^{er} et 2nd degrés publics).

- Baisse de **9 699 élèves** dans le 1^{er} degré (-16% des effectifs) ;
- Baisse de **2 583 élèves** dans le 2nd degré.

— **Pour la rentrée 2026 : une baisse de 1 448 élèves est prévue (1^{er} et 2nd degrés publics).**

— **La diminution des effectifs, déjà notable dans le 1^{er} degré, va s'amorcer et se poursuivre dans le 2nd degré.** Selon les projections d'effectifs d'élèves, notre académie fait partie de celles qui connaîtront une « **baisse importante et régulière et sans rupture** » de 2025 à 2035¹.

Dans le 1^{er} degré, entre 2025 et 2035 :

- l'académie perdrait entre 15,2% et 19,4% d'élèves, avec des variations selon les départements ;
- en Creuse et Haute-Vienne, la baisse des effectifs se situerait entre -19,5% et -29,3% ;
- en Corrèze, elle serait moins marquée avec une diminution estimée à -7,4%.

Dans le 2nd degré, entre 2025 et 2035 :

- les effectifs des élèves de l'académie reculeraient de -16,5%, avec des variations selon les départements.

- pour la Creuse et la Haute-Vienne, une diminution comprise entre -19,8% et -16% ;
- pour la Corrèze, une diminution entre -15,9 et -13,2%.

UNE ACADÉMIE AVEC DE PETITES STRUCTURES SCOLAIRES

Notre académie se caractérise par la présence de nombreuses structures scolaires de petite et de très petite taille :

- **16,6% d'écoles à 1 classe** (7,9% au national)
- **54,7% d'écoles de 1 à 3 classes** (31,8% au national)
- **48,1% de collèges de moins de 300 élèves** (16,3% au national)
- **43,5% de LGT de moins de 500 élèves** (13,4% au national)
- **47,1% de LP de moins de 200 élèves** (9,2% au national)²

CONSTRUIRE L'ÉCOLE DE DEMAIN : ACCESSIBILITÉ, QUALITÉ ET ATTRACTIVITÉ

Face à ces différents constats, il s'agit de **ne pas subir la démographie et d'anticiper l'école de demain**. Plusieurs enjeux sont déterminants afin de proposer à chaque élève, y compris en milieu rural, une école accessible, de qualité et des parcours diversifiés.

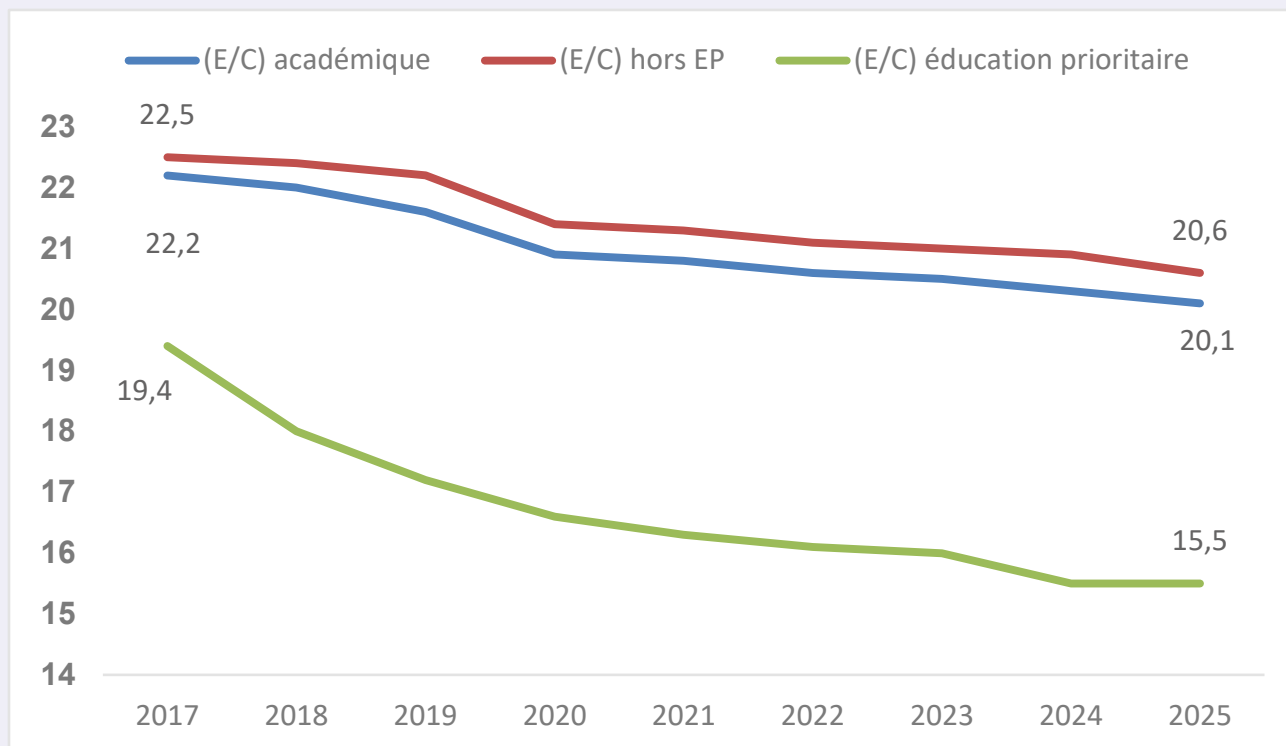
¹ Effectifs d'élèves dans le public et le privé sous contrat, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), document de travail n° 2026-E08 – Série Études, avril 2026).

² Proportions d'écoles et d'établissements publics, DEPP, DSP, 2024.

— Poursuivre la baisse du nombre d'élèves par classe (E/C)

À la rentrée 2026, le nombre d'élèves par classe sera de 20,1 dans l'académie. Le travail autour de cette diminution se poursuit.

➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES dans l'académie de Limoges



Source : Service statistique académique, août 2026..

— Garantir l'accessibilité du service public d'éducation dans tous les territoires

Conserver un service public de proximité tout en s'adaptant aux réalités démographiques constitue un objectif prépondérant qui se construit avec l'ensemble des partenaires, notamment au sein des **observatoires des dynamiques rurales et territoriales**.

L'école de demain est diverse. Elle se construit territoire par territoire, grâce à des solutions adaptées conciliant qualité des apprentissages, attractivité des écoles et continuité éducative sur les différents temps de l'enfant.

Cette démarche, adoptée dans les trois départements de l'académie, vise à faire de l'école un véritable cœur de vie, au service de la réussite des élèves et du développement des territoires.

Les ODRT, qu'est-ce que c'est ?

Chaque département de l'académie s'est doté d'un observatoire des dynamiques rurales et territoriales pour mieux anticiper l'évolution du maillage éducatif dans un contexte de baisse démographique.

Cette instance de dialogue et de prospective rassemble l'État, les élus, les collectivités, les équipes éducatives, les familles et les partenaires pour :

- donner une visibilité sur l'évolution démographique à tous les acteurs de la communauté éducative ;
- disposer d'un cadre d'actions commun, précis et structuré (modalités d'inscription des élèves et le financement des écoles, bâtiments, équipements, etc.) ;
- penser et construire ensemble une organisation scolaire durable, de qualité, sur tous les temps de l'enfant et adaptée aux réalités de chaque territoire.

1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique

L'ESSENTIEL La mission première de l'École est de garantir à tous les élèves l'acquisition du socle des connaissances et des compétences essentielles dans chacune des disciplines enseignées.

- La France demeure, au regard des pays comparables, confrontée à de fortes inégalités scolaires et à un nombre encore trop important d'élèves en grande difficulté, malgré les efforts considérables engagés et l'investissement constant des équipes pédagogiques et éducatives. Tous nos efforts doivent être tournés vers un seul but : doter nos élèves d'une culture générale, d'un esprit critique et de savoirs solides et méthodiques.
- Les leviers d'action existent pour mieux accompagner les élèves qui en ont le plus besoin et accompagner au plus fort de leurs capacités les élèves les plus à l'aise. Pour être pleinement efficace, la politique éducative doit s'appuyer sur un pilotage pédagogique fondé sur l'analyse des besoins des élèves objectivé par les évaluations nationales, l'expertise des professeurs et leurs évaluations dans la classe, ainsi que le déploiement de pratiques pédagogiques et didactiques dont l'efficacité a été démontrée par la recherche.

DANS L'ACADÉMIE

RENFORCER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX DANS LE 1^{ER} DEGRÉ : LES PLAN FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES, ACTE 2

Depuis 2021, le français et les mathématiques sont au cœur de la formation continue des professeurs des écoles afin de permettre aux élèves d'acquérir, de la petite section au CM2, une solide maîtrise des savoirs fondamentaux.

La rentrée 2026 verra la mise en œuvre du plan de formation continue pour 2026-2030. Toujours centré sur le français et les mathématiques, il accorde une place importante aux spécificités territoriales et aux besoins de chaque école.

Ainsi, dans chaque école, le directeur et son équipe réalisent un état des lieux précis des besoins puis les traduisent en un plan de formation sur 4 ans. Le langage et le raisonnement scientifique restent au cœur de la formation qui pourra également porter, en fonction des besoins identifiés par l'équipe, sur l'école maternelle, l'enseignement en classe dédoublée ou encore la lutte contre les stéréotypes.

ACCOMPAGNER LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

La prise en charge de la difficulté scolaire est au cœur de notre ambition de faire réussir tous les élèves, de la maternelle au lycée. Elle passe par une mobilisation quotidienne des enseignants et par des dispositifs d'accompagnement ciblés :

- repérage précoce des difficultés ;
- activités pédagogiques complémentaires dans le 1^{er} degré, aide aux élèves rencontrant des difficultés, aide au travail personnel, etc.

- accompagnement pédagogique renforcé en français et en mathématiques de la 6^e à la 3^e ;
- accompagnement personnalisé, Devoirs Faits au collège ;
- démarche « Collèges en progrès » dans dix collèges de l'académie (voir page ci-contre) ;
- accueil des élèves en 2^{de} et en CAP.

Tout au long du parcours, l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers est une priorité.

PLAN FILLES ET MATHS : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FILLES-GARÇONS

- En 1^{re} générale, les filles représentent 50,1% des élèves en spécialité mathématiques, (48,5% au niveau national).
 - En terminale, elles représentent 43,2% des élèves en spécialité mathématiques (41,9% au niveau national). Ce chiffre a augmenté de 3 points depuis 2021.
 - La part des filles en CPGE MP2I est de 14% en 2025 alors qu'elle était de 4% en 2021.
- Des écarts importants demeurent toutefois dans certaines filières scientifiques : 19,5% de filles en NSI (mais en progrès de 5 points depuis 2021), 10,1% en STI2D, et entre 10 et 12% en CPGE PTSI/TSI.

— Action académique 2025-2026 et perspectives 2026-2027

À partir d'un diagnostic objectif, l'académie a défini une stratégie structurée pour **renforcer la place des filles dans les parcours scientifiques, en particulier en mathématiques** :

- travail dès le 1^{er} degré sur les représentations liées aux sciences et la confiance en soi en mathématiques ;
- sensibilisation des équipes éducatives aux biais de genre ;
- accompagnement des filles pour une orientation choisie vers les enseignements scientifiques, au lycée, en CPGE et dans l'enseignement supérieur.

En 2026-2027, l'académie poursuit ces actions et renforce **les partenariats avec la recherche et le monde économique** qui constituent un appui essentiel pour continuer d'avancer sur la voie de l'égalité filles-garçons en mathématiques.

COLLÈGES EN PROGRÈS : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

- Mieux accompagner les établissements ;
- Renforcer les pratiques pédagogiques qui font leurs preuves ;
- Répondre plus efficacement aux besoins des élèves ;

Tels sont les objectifs de la démarche « **Collèges en progrès** », déployée dans l'académie depuis janvier 2026.

Destinée aux collèges qui concentrent les difficultés les plus importantes, elle repose sur un accompagnement sur mesure des équipes éducatives, fondé sur un diagnostic partagé, le développement professionnel et la coopération. Inspecteurs et équipe ressource académique sont pleinement mobilisés, au service de la réflexion engagée dans chaque établissement.

Dans ce cadre, les personnels bénéficient de **quatre demi-journées dédiées**, leur permettant de définir les objectifs prioritaires pour faire progresser les apprentissages des élèves, de travailler collectivement, de partager leurs expériences et leurs pratiques, mais aussi de bénéficier de temps d'apport, de formation et de réflexion. En mobilisant l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun, cette démarche traduit l'ambition portée par le ministère de l'Éducation nationale : agir au plus près du terrain pour garantir à chaque élève les conditions de sa réussite.

Ces formations sont complémentaires à celles déjà engagées sur la fluence, l'écriture dans toutes les disciplines et la résolution de problèmes.

Toutes visent à construire une culture commune pour mieux accompagner les élèves en fonction de leurs besoins.

➤ **DANS L'ACADÉMIE, 10 COLLÈGES SONT ENTRÉS DANS LA DÉMARCHE :**

- Collège Jean Moulin de Brive-la-Gaillarde
- Collège Bernadette Chirac de Corrèze
- Collège Lakanal de Treignac
- Collège Eugène Jamot d'Aubusson
- Collège Jean Picard Le Doux de Bourgneuf
- Collège Louis Jouvét de Bellac
- Collège André Maurois de Limoges
- Collège Pierre de Ronsard de Limoges
- Collège Firmin Roz de Limoges
- Collège Fabre d'Eglantine de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

1.3 L'IA à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure

L'ESSENTIEL Le développement rapide de l'intelligence artificielle constitue un enjeu sociétal, économique et citoyen majeur. C'est une rupture dans les technologies de la connaissance qui emporte des conséquences sociales, économiques et civiques majeures.

- Élèves et enseignants s'emparent des outils d'IA et les utilisent comme assistants dans leur travail personnel : les uns pour réviser, s'entraîner, approfondir ; les autres pour préparer les cours, adapter des ressources et les activités, différencier les retours faits aux élèves.
- **Le rôle de l'École est de préparer les élèves à cette transformation**, sans naïveté ni réticence. Il ne faut ni céder à la tentation du « tout-IA », ni chercher à en préserver artificiellement les élèves. Il s'agit d'une part, d'apprendre aux élèves, de manière structurée, cohérente et progressive, à comprendre le fonctionnement de l'IA, à en identifier les avantages et les faiblesses, à en choisir les justes usages, et, d'autre part, de former les professeurs à son utilisation.

DANS L'ACADÉMIE

L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) dans le système éducatif s'appuie **sur le cadre d'usage de l'IA en éducation**. Publié en juin 2025, ce cadre national fixe les principes éthiques, pédagogiques et opérationnels garantissant un usage responsable et sécurisé des outils d'IA.

À partir de janvier 2026, tous les élèves de 4^e, de 2^{de} et de 1^{re} année de CAP suivent un parcours Pix spécifique à l'intelligence artificielle, visant à renforcer leurs compétences numériques sur ce sujet.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSEURS

L'académie a investi dans la montée en compétences des personnels avec un plan de formation dédié :

- ateliers de sensibilisation dans les collèges et les lycées ;
- séminaires pour les inspecteurs ;
- parcours de formation pour les personnels de direction ;
- offre de formation pouvant atteindre plus de 20 heures pour les enseignants, sous forme d'ateliers, de webinaires et de formations alternant des temps en présentiel et à distance.

IA et santé mentale des adolescents

Cette thématique est intégrée à l'ensemble des actions de sensibilisation et a donné lieu à un webinaire spécifique, s'inscrivant dans la démarche plus globale de promotion d'un usage raisonné du numérique.

➤ UN USAGE PROGRESSIF DE L'IA PAR LES ÉLÈVES

À l'école primaire

Les élèves découvrent les principes de l'IA à travers des activités qui n'impliquent pas de manipulation directe d'IA génératives.

À partir de la 4^e

L'usage devient possible en classe, encadré et accompagné par l'enseignant.

Au lycée

Les élèves peuvent mobiliser les outils de manière plus autonome, selon les règles et modalités définies par l'enseignant.

1.4 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'ESSENTIEL L'École est au cœur de l'adaptation au changement climatique, dans toutes les dimensions de son action.

- **Assurer le confort thermique du bâti scolaire est une condition essentielle pour favoriser les apprentissages et le bien être des élèves** et pour offrir de bonnes conditions de travail aux adultes. C'est pourquoi le Gouvernement apporte son appui aux collectivités territoriales.
- L'École adapte aussi son organisation aux conséquences du changement climatique, notamment pour les examens nationaux.
- Enfin, l'éducation au développement durable est un levier pour préparer les jeunes générations aux réalités et aux défis climatiques du monde de demain.

DANS L'ACADÉMIE

UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA TRANSITION ENGAGÉ

L'adaptation de notre École aux conséquences du changement climatique est désormais un impératif de service public. La transformation du bâti scolaire est engagée grâce à une mobilisation forte des élus et des collectivités territoriales en lien avec les services de l'Etat. Cette mobilisation témoigne de notre volonté commune d'assurer la continuité du service public d'éducation tout en préparant les jeunes générations aux défis environnementaux du XXI^e siècle.

Focus sur l'école de Compreignac en Haute-Vienne

Le plan d'actions de l'école témoigne d'un engagement exemplaire de l'ensemble de la communauté éducative, de la petite section au cours moyen. Structuré autour des Objectifs de développement durable, ce projet **mobilise les élèves** comme acteurs du changement via des rôles concrets de « chasseurs d'eau » ou d'éco-délégués. Les actions couvrent un large spectre : de la solidarité internationale avec le Sénégal à la protection de la biodiversité locale par l'entretien d'un poulailler, d'un verger et la pratique régulière de « l'école dehors ».

La gestion raisonnée des ressources (énergie, déchets, eau) est renforcée par une **éducation à la citoyenneté**, incluant la prévention du harcèlement et la promotion de l'égalité filles-garçons. Ce dynamisme s'appuie sur **des partenariats locaux féconds** (associations dont « Les Croqueurs de Pommes », professionnels, etc.) et une communication vers les familles via des outils numériques et des soirées-débats. En intégrant ces enjeux au quotidien, l'école transforme les apprentissages en un parcours écocitoyen pour chaque élève.

194 ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS E3D

De la maternelle au lycée, les élèves, les personnels et les partenaires de l'académie se mobilisent pour construire des projets qui contribuent à former les citoyens de demain et à construire un avenir plus durable.

La cérémonie des labels E3D met à l'honneur les projets engagés en faveur de l'éducation au développement durable des écoles et établissements. Cette année, **62 établissements et 3 territoires reçoivent le label E3D** pour leurs actions. L'académie compte actuellement **194 structures labellisées et 88 écoles et établissements récompensés par un label de territoire**.

Cette cérémonie a également permis de mettre à l'honneur l'**engagement des élèves à travers le Prix de l'action des éco-délégués** :

- Catégorie école : TER Xaintrie Val'Dordogne
- Catégorie collège : Collège Simone Veil d'Argentat-sur-Dordogne
- Catégorie lycée : Lycée des métiers Marcel Barbanceys de Neuvic

Les lauréats du concours d'affiches « Et si nous repensions nos mobilités ? » ont également été récompensés :

- Collège Guy de Maupassant de Limoges
- Collège Jean Rostand de Saint-Sulpice-Laurière
- Collège Jean Rebier d'Isle
- Prix spécial : Collège Ferdinand Lagrange de Pierre-Bufferre

➤ ADAPTER LE CALENDRIER DES EXAMENS

- Les épreuves, écrites comme orales, **se dérouleront le matin**.
- Cette mesure concerne **le brevet des collèges, le baccalauréat de toutes les voies, ainsi que tous les autres examens de la voie professionnelle**.
- Le calendrier sera publié **fin août**.



2

L'exigence au cœur des apprentissages

L'École de la République est le creuset où se forge l'avenir de chaque élève. Elle porte par conséquent une double ambition d'exigence et d'émancipation, qui se traduit par une priorité : donner à chaque élève les clés pour comprendre le monde, penser par lui-même et s'y épanouir.

Cela commence par la maîtrise du langage, socle de toutes les réussites. Une langue précise, riche et exigeante est nécessaire pour permettre à chacun de s'exprimer et de raisonner. Parallèlement, le développement de l'esprit scientifique et mathématique prépare les élèves à affronter les défis d'un monde en mutation, où la rigueur, le doute raisonnable et la curiosité sont indispensables.

Cette ambition s'appuie sur des conditions concrètes de réussite pour chaque élève : accompagnement renforcé, sécurisation des parcours et des transitions entre les cycles, valorisation des parcours d'excellence. Elle se mesure aussi à la valeur des diplômes, garante d'une poursuite d'études et d'une insertion professionnelle future réussies. Enfin, elle s'incarne dans une École qui forme des citoyens éclairés, capables d'esprit critique et engagés en faveur des valeurs républicaines.

C'est cela le cœur de notre contrat social : l'École doit être le lieu où chaque talent se révèle, où chaque parcours est possible, et où aucun élève n'est laissé au bord du chemin. C'est cela, une École ambitieuse pour tous.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale

L'ESSENTIEL La maîtrise du langage conditionne la compréhension du monde, l'acquisition d'une culture générale, la sérénité du rapport à l'autre et l'autonomie de la pensée. **Au bénéfice de toutes les disciplines**, elle constitue le premier levier de lutte contre les inégalités scolaires.

- **Orthographe, syntaxe et grammaire** doivent faire l'objet d'une juste exigence dans les apprentissages, de l'école primaire au baccalauréat.
- **Les nouveaux programmes de français entrent en vigueur en CM2 et en 5^e à la rentrée 2026.** Cette mise en œuvre achève la rénovation des programmes de français à l'école primaire et poursuit celle du collège, après l'entrée en vigueur du programme de CM1 et de 6^e à la rentrée 2025.
- **100 dispositifs supplémentaires de toute petite section (TPS) en territoire prioritaire** viennent soutenir la lutte contre les inégalités.

DANS L'ACADÉMIE

MATERNELLE ET LANGAGE

L'école maternelle a pour mission de permettre une première scolarisation réussie en développant le plaisir d'apprendre et l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-être. **La maternelle est essentielle car elle prépare chaque élève à poursuivre en confiance l'acquisition des savoirs fondamentaux** dont il profitera au cours préparatoire et tout au long de sa scolarité. Le premier objectif de l'école maternelle porte sur **la compréhension et l'usage du langage et de la langue française** :

- **acquérir le langage oral** : enrichir son vocabulaire, développer sa syntaxe, articuler distinctement, produire des discours variés ;
- **passer de l'oral à l'écrit et se préparer à apprendre à lire** : maîtriser les sons dans les mots et le principe alphabétique, s'éveiller à la diversité linguistique, écouter et comprendre différentes formes d'écrits ;
- **passer de l'oral à l'écrit et se préparer à apprendre à écrire** en apprenant le geste d'écriture, en produisant de premiers écrits.

Outre les **séances dédiées au langage, tous les domaines d'apprentissage** offrent l'occasion de stimuler et de développer les compétences langagières des élèves.

- Une séance de motricité permet de travailler autour d'un corpus de mots et d'enrichir le vocabulaire de l'enfant (ustensiles, parties du corps, actions motrices, déplacement dans l'espace, etc.). Ce corpus s'enrichit d'année en année en maternelle puis au CP grâce à la progression établie entre les professeurs et aux projets inter-cycles.
- Toutes les activités vécues et proposées sont aussi des opportunités pour développer le langage oral et préparer le passage à la lecture et à l'écriture : la répétition de comptines, une activité artistique, un jeu approprié à la construction du nombre, un jeu entre enfants ou encore une recette de cuisine, etc. représentent autant de situations d'apprentissage.

La semaine académique de l'école maternelle : 800 enseignants mobilisés

À l'occasion de la semaine académique de la maternelle, organisée du 30 mars au 3 avril, les équipes pédagogiques ont proposé diverses actions favorisant le lien avec les familles. Plus de 800 enseignants se sont mobilisés pendant cette semaine pour expliquer aux parents le rôle primordial de la maternelle dans l'acquisition du langage.

- Café des parents,
 - ateliers de lecture partagée animés,
 - débats autour d'albums jeunesse,
 - ateliers « jeux de société »,
 - exposition des travaux d'enfants
- ont constitué autant d'actions pour sensibiliser les familles à l'importance du langage et de son acquisition pour la suite du parcours de leur enfant.

➤ ORTHOGRAPHE, SYNTAXE ET GRAMMAIRE : UNE JUSTE EXIGENCE

De l'école primaire au lycée, un juste niveau d'exigence doit être porté par l'ensemble des enseignants, dans toutes les disciplines, afin de permettre à chaque élève de progresser tout au long de sa scolarité dans la maîtrise de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe.

Cette exigence sera explicitée dès la rentrée 2026 pour les examens de la session 2027. Des consignes de correction claires et harmonisées seront rendues publiques afin que les professeurs puissent préparer les élèves en toute lisibilité et dans un cadre d'évaluation cohérent avec les attentes des programmes.

2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique

L'ESSENTIEL Le progrès intellectuel et humain, véritable moteur de notre École, est indissociable de la démarche scientifique et du doute raisonnable. **Développer l'esprit scientifique et mathématique des élèves est une condition essentielle pour leur permettre de comprendre le monde de demain, d'exercer leur esprit critique et de s'y adapter.**

- Grâce à des nouveaux programmes en mathématiques et en sciences du cycle 1 au cycle 4, les élèves renforcent leur capacité à raisonner, démontrer, résoudre des problèmes et mener des démarches scientifiques.
- La nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}, prise en compte dans Parcoursup, permet d'attester les acquis de tous les élèves.
- Les parcours PIX IA deviennent obligatoires en 4^e, en 2^{de} et en 1^{re} année de CAP.

DANS L'ACADÉMIE

À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

La construction du raisonnement scientifique à l'école primaire s'appuie sur une progression méthodique qui vise à développer chez les élèves une approche rigoureuse et réflexive. Elle s'articule autour de plusieurs étapes clés :

- l'observation attentive de leur environnement, qui éveille leur curiosité ;
- le questionnement, par lequel ils apprennent à formuler des interrogations pertinentes ;
- une démarche d'investigation : une méthode structurée (problème → recherche → validation) est au cœur des apprentissages ;
- l'émission d'hypothèses, dès l'école maternelle, même intuitives, pour expliquer les phénomènes observés.

Le raisonnement scientifique se construit aussi dans une **approche interdisciplinaire** mais aussi par la **manipulation et des projets concrets** : programmation d'un robot, sciences participatives au service de la biodiversité, matérialité de l'air, etc. rendent l'apprentissage à la fois accessible et stimulant.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉES EN MATHÉMATIQUES ET SCIENCES (CHAMS)

Les **CHAMS**, destinées aux élèves de 4^e et 3^e, poursuivent cinq objectifs :

- renforcer la culture scientifique et technologique des élèves ;
- élargir les horizons et nourrir l'ambition scientifique grâce à des immersions, des rencontres avec des modèles scientifiques, etc. ;
- favoriser l'ouverture au monde scientifique et professionnel ;
- développer des compétences transversales ;
- promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons (voir page 35).

À la rentrée 2025, une première CHAMS a ouvert au **collège Victor-Hugo de Tulle en Corrèze**.

L'académie poursuit cette dynamique et atteint, à la rentrée 2026, l'objectif fixé d'**une classe par département**.

À la CHAMS de Tulle, s'ajoutent ainsi :

- une en **Creuse**, au collège **Martin Nadaud de Guéret** ;
- une en **Haute-Vienne**, au collège **Anatole France de Limoges**.

➤ À BRIVE, UN CENTRE DE RESSOURCES POUR FAIRE VIVRE LES SCIENCES À L'ÉCOLE

Implanté à l'école Jules-Ferry de Brive, le centre de ressources technologies et sciences (CRTS) accueille tout au long de l'année des élèves de classes élémentaires. Des cycles d'activités d'environ six séances leur sont proposés : programmation, technologie, sciences du vivant, astronomie, etc. Les élèves développent une démarche d'investigation scientifique en expérimentant, en observant et en formulant des hypothèses.

Sous la responsabilité d'un professeur des écoles affecté à temps complet, le CRTS accueille chaque année près de 60 classes. Le centre joue par ailleurs un rôle clé auprès des enseignants :

- conception de projets scientifiques ;
- appropriation des évolutions des programmes ;
- mise en œuvre de pratiques pédagogiques.

➤ À TULLE, UNE CHAMS SOUS LE SIGNE DE L'ASTRONOMIE ET DE LA RÉUSSITE

En 2025-2026, la CHAMS de Tulle a mené un projet interdisciplinaire ambitieux autour de l'astronomie : les élèves ont conçu un escape game combinant mathématiques, technologie et sciences physiques. Ils ont également bénéficié de :

- rencontres avec des chercheuses, ingénieures chimistes et maîtresses de conférence ;
- sorties pédagogiques : observation des étoiles, cité de l'Espace à Toulouse, IUT de Tulle, cours de programmation au lycée Edmond Perrier de Tulle, etc.

Les résultats de cette première année sont concluants :

- 17 élèves sur 19 ont montré une meilleure implication dans les disciplines scientifiques, avec des progrès notables en mathématiques pour 7 d'entre eux ;
- Au diplôme national du brevet (DNB), les élèves de 3^e CHAMS ont obtenu d'excellents résultats avec des notes supérieures à 14 en sciences et 15 en mathématiques. Ils ont également tous obtenu leur premier vœu d'orientation.

La totalité des élèves de 4^e ont choisi de poursuivre en CHAMS en 2026-2027, confirmant ainsi l'attractivité cette classe.

2.3 Consolider la valeur des diplômes nationaux

L'ESSENTIEL La qualité du service public de l'éducation se mesure notamment à la réussite des élèves et à la reconnaissance des diplômes qu'il délivre. **Une exigence juste et assumée guidera la session des examens 2027, tant dans la conception des sujets que dans les modalités de correction, afin de garantir la valeur et la crédibilité des diplômes délivrés.**

- **Garantir la valeur du baccalauréat** est essentiel pour faciliter une transition réussie vers l'enseignement supérieur. Les points que peut attribuer le jury lors de la délibération sont désormais limités.
- **La maîtrise de la langue et la qualité rédactionnelle** sont évaluées dans toutes les disciplines.

UNE JUSTE EXIGENCE POUR TOUS LES EXAMENS

— Reconnaître la valeur des diplômes, c'est reconnaître le travail et l'engagement des élèves qui les préparent, ainsi que ceux des professeurs qui les accompagnent vers la réussite. **Les examens attestent de l'atteinte, par les élèves, d'un niveau de maîtrise conforme aux attendus de fin de cycle.**

— Pour l'ensemble des disciplines, une attention accrue est portée à la maîtrise de la langue et à la qualité rédactionnelle, c'est-à-dire la correction orthographique, grammaticale et syntaxique de leurs productions. Une relecture attentive de leurs copies constitue une compétence indispensable à mobiliser.

— En conséquence, la préparation aux examens est renforcée grâce à des entraînements réguliers, notamment l'organisation d'épreuves blanches dans les conditions réelles de l'examen. **Les dispositifs d'accompagnement des élèves sont également mobilisés** : soutien renforcé, Devoirs faits, stages de réussite, accompagnement personnalisé, révision spécifique avant les épreuves.

— Les situations particulières des candidats bénéficiant d'un aménagement ou d'adaptations sont prises en compte.

Des dispositifs d'égalité aux examens

- La mise en place du projet d'évaluation dans chaque lycée général et technologique assure l'équité territoriale du contrôle continu de 1^{re} et de terminale générale et technologique. Les équipes pédagogiques des établissements actualisent leur projet d'évaluation qui est ensuite communiqué à l'ensemble de la communauté au début de chaque année scolaire.
- Le jury de délibération du baccalauréat ne peut attribuer qu'un nombre limité de points.

DANS L'ACADÉMIE

LES RÉSULTATS ACADÉMIQUES À LA SESSION 2026 DES EXAMENS

— Au diplôme national du brevet (DNB) : le taux de réussite global est de 81,0%, en baisse de 3,6 points par rapport à la session précédente (84,6% en juin 2025).

- Dans la série générale : le taux de réussite atteint 82,5% (85,3% en 2025).
- Dans la série professionnelle : le taux de réussite atteint 67,2% (78,1% en 2025).

— Au baccalauréat : le taux de réussite atteint 92,4%, en baisse de 0,2 point par rapport à celui de la session de juin 2025.

- au baccalauréat général, le taux de réussite est de 97%, en baisse de 0,3 point par rapport à la session de juin 2025.
- au baccalauréat technologique, le taux de réussite est de 90,3%, en baisse de 0,4 point par rapport à la session de juin 2025.
- au baccalauréat professionnel, le taux de réussite est de 85,7%, en hausse de 0,1 point par rapport à la session de juin 2025.

2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles

L'ESSENTIEL Faire de l'éducation à l'orientation un apprentissage progressif, dès le collège, pour aider chaque élève à mieux se connaître, à découvrir les métiers et les formations et à construire des choix éclairés : cette ambition portée depuis 2025 est renforcée en 2026.

- Le taux de décisions d'orientation en 2^{de} GT en fin de 3^e varie de 72,8% dans les Hauts-de-Seine à 50,8% dans la Nièvre et 43,7% en Guyane. Au niveau national, il existe un écart de près de 13 points entre le taux de décision d'orientation de 2^{de} GT des filles et garçons, cet écart s'élève à plus de 31 points entre élèves de milieux favorisés et élèves de milieux défavorisés.
- Le plan Avenir mobilise l'éducation nationale, les partenaires économiques et territoriaux et les régions, compétentes en matière d'information sur les métiers et les formations, avec un double objectif : renforcer l'égalité des chances et mieux faire connaître les métiers et compétences dont le pays a besoin.
- Le déploiement des territoires éducatifs ruraux et des internats se poursuit pour renforcer l'ambition scolaire.

DANS L'ACADÉMIE

LE PLAN AVENIR ET PLANS PLURIANNUELS D'ORIENTATION

Le plan Avenir s'inscrit dans une stratégie de **région académique** et se construit en lien étroit avec la **région Nouvelle-Aquitaine**.

L'accompagnement des parcours de tous les élèves est une priorité pour chaque établissement qui, en 2025-2026, a formalisé sa stratégie sous la forme de **plans pluriannuels d'orientation (PPO)**.

Les PPO est un plan d'actions par niveau de classe, pour les élèves, de la 5^e à la terminale. Il doit leur permettre d'acquérir progressivement toutes les compétences nécessaires pour s'orienter sur le plan scolaire et professionnel. Les PPO s'appuient sur la mobilisation :

- des équipes éducatives ;
- des services académiques ;
- des collectivités territoriales ;
- des partenaires économiques.

De nombreuses conventions avec les partenaires économiques (MEDEF, Les entrepreneurs, EDF, branches professionnelles, etc.) et les associations permettent ainsi d'impulser la **découverte des entreprises et des métiers**.

➤ 10 COMITÉS LOCAUX ÉCOLE-ENTREPRISE (CLEE)

Chaque CLEE est un réseau local opérationnel regroupant les acteurs d'éducation et de formation ainsi que les acteurs économiques et sociaux du bassin d'éducation et de formation.

- ➔ 2 CLEE en 2021-2022 : Argentat-sur-Dordogne et Artense/Haute-Dordogne
- ➔ 2 CLEE en 2022-2023 : Sud Creuse et Monts et Barrages
- ➔ 4 CLEE en 2023-2024 : Tulle, La Souterraine, Bourgneuf et Nord Haute-Vienne

- ➔ 2024-2025 : création du **premier CLEE thématique** de l'académie consacré aux **mobilités**, basé au LP Lavoisier de Brive.
- ➔ 2026-2027 : lancement de 4 CLEE territoriaux :
 - 2 CLEE territoriaux à Limoges Métropole : CLEE Nord et CLEE Sud
 - 1 CLEE territorial à Saint-Junien
 - 1 CLEE territorial à Guéret

LA PLATEFORME AVENIR(S) DE L'ONISEP

La plateforme numérique Avenir(s) de l'Onisep est déployée dans tous les collèges et lycées. Elle met à la disposition des équipes une grande diversité de ressources et d'outils pour appuyer leur action auprès des élèves. Chaque élève peut y trouver des activités à mener en autonomie et garder la trace de ses expériences dans un portfolio dédié.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE ACADÉMIE PROACTIVE

L'académie a mis en place une démarche pro-active auprès des élèves de terminale qui se trouvent sans affectation à l'issue de la procédure Parcoursup :

- ➔ contact de la totalité des candidats « sans propositions » par les Psychologues de l'Education nationale (Psy-EN), **sans qu'ils aient à se signaler** ;
- ➔ accompagnement par les Psy-EN et leurs établissements tout au long du mois de juin ;
- ➔ examen de chaque situation, dès juillet, lors de la Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) de juillet.

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur

La Commission réunit des inspecteurs, des responsables d'établissements et des partenaires (Instituts de formation en soins infirmiers, Croix Rouge, Conservatoire national des arts et métiers, campus connectés, etc.). Elle croise les places vacantes identifiées dans les formations et les dispositifs hors-Parcoursup pour proposer des réponses adaptées à chaque candidat qui n'a pas reçu de proposition d'admission. Une mobilisation collective qui permet d'apporter des solutions concrètes et personnalisées.

ERASMUS + DANS L'ACADÉMIE

Erasmus +, c'est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il donne aux élèves, étudiants, stagiaires et personnels la possibilité de séjourner à l'étranger.

Quel lien avec l'orientation ? Erasmus+ permet de **renforcer des compétences** (ouverture d'esprit, capacité d'adaptation, confiance en soi, autonomie, etc.) qui représentent de véritables atouts pour aborder de manière sereine et ambitieuse ses propres choix d'orientation.

Erasmus+ offre un accompagnement financier et une reconnaissance académique des temps scolaires passés à l'étranger.

Dans l'académie de Limoges, **plus de 3000 élèves bénéficient** tous les ans de financements Erasmus+ avec **50% des établissements obtenant des subventions annuelles**.

L'académie de Limoges accompagne les établissements et les élèves qui le souhaitent dans leurs projets d'ouverture internationale, via la recherche de partenaires, l'obtention de financements et le respect des règles d'éligibilité.

➤ QUELQUES CHIFFRES

➔ Nombre d'établissements accrédités Erasmus+ dans l'académie :

Collèges	LEGT (public)	LP (public)	Privés	Total
28	13	13	2	56

➔ Dans le 1^{er} degré : 5 écoles ainsi que toutes celles du TER Bort-Artense se lancent dans la découverte du programme Erasmus.

➔ Nombre d'élèves de l'académie qui participent à un séjour Erasmus :

- Espagne : 1068
- Italie : 839
- Allemagne : 325
- Belgique : 84
- Irlande : 58
- Pays-Bas : 46

2.5 Forger l'esprit critique

L'ESSENTIEL À l'heure où les fausses informations circulent de manière importante, l'esprit critique est plus indispensable que jamais à l'exercice de la citoyenneté. Nos élèves ont besoin d'apprendre à discerner le vrai du faux, à développer une pensée complète et complexe, et à comprendre les enjeux démocratiques.

- La mise en œuvre du programme d'enseignement moral et civique de 2024 et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) permettent d'engager les élèves dans un parcours de formation à la citoyenneté républicaine.

DANS L'ACADÉMIE

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

— L'Éducation aux médias et à l'information (EMI) s'inscrit dans les parcours d'éducation à la citoyenneté et d'éducation artistique et culturelle.

L'académie de Limoges est engagée dans la formation des équipes éducatives sur plusieurs thématiques :

- la construction de l'information ;
- son décryptage et sa fiabilité ;
- la liberté d'expression et d'information ;
- le civisme numérique ;
- le droit à l'intimité et à l'image ;
- la lutte contre les discriminations et toutes les formes de harcèlement.

— Le partenariat avec des acteurs locaux de l'information a permis le développement de **webradios dans une vingtaine d'établissements de l'académie**. Cette dynamique se poursuit avec la formation des équipes grâce au réseau Canopé et au Clemi.

— Lors de la **Semaine de la presse et des médias dans l'école**, de nombreux journalistes locaux sont intervenus dans les classes de l'académie pour aborder avec les élèves les questions d'information et de désinformation.

— Par ailleurs, l'association du **Prix Albert Londres** propose différentes interventions de ses journalistes en milieu scolaire. **Hélène Lam Trong**, lauréate 2023 du Prix Albert Londres, a ainsi rencontré les élèves du collège Ventadour et du lycée Gay-Lussac. Dans le cadre du Prix Albert Londres en lycée, le grand reporter **Julien Goudichaud** est intervenu devant les lycéens de Bellac, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Léonard-de-Noblat et de Limoges (Limosin, Gay-Lussac, Renoir, Turgot et Valadon).

— Cinq lycées ont également participé à des ateliers de **décryptage de l'information avec Educ'arte** cette année. Le partenariat est reconduit à la prochaine rentrée.

Les élèves du CAVL décryptent les réseaux sociaux

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, les élus du CAVL ont pensé et conçu une campagne de sensibilisation contre la résurgence de contenus nazis ou racistes sur les réseaux sociaux. À travers des affichettes, ils utilisent des captures d'écran réelles de publications détournées pour :

- déconstruire ces discours en rappelant leur conséquences historiques et humaines ;
- alerter sur la banalisation des discours racistes, antisémites et discriminatoires sous couvert d'humour ;
- interpeller, informer et responsabiliser les lycéens face à la propagation de la haine en ligne.

Les élus lycéens ont ainsi porté une initiative citoyenne et engagée, conçue par et pour les jeunes, pour mieux comprendre, dénoncer et lutter contre la haine sur les réseaux sociaux.

2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir

L'ESSENTIEL Après la 3^e, un tiers des jeunes poursuivent leur formation en voie professionnelle, dans l'un des 2070 lycées professionnels ou polyvalents qui accueillent 667 200 jeunes. **Le lycée professionnel adapte son offre de formation pour leur assurer une insertion professionnelle réussie, immédiate ou après poursuite d'études.**

- **Chaque jeune est accompagné dans son parcours tout au long du cycle de formation.** Le dispositif AvenirPro est généralisé à l'ensemble des lycées professionnels.
- **Les bureaux des entreprises** contribuent au développement de partenariats avec les acteurs professionnels, au profit de l'ensemble des publics accueillis : élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue.
- Depuis 2023, la part d'élèves de 3^e souhaitant s'orienter en voie professionnelle augmente chaque année, mettant ainsi fin à plusieurs années de baisse.

DANS L'ACADÉMIE

LA CARTE DES FORMATIONS

La carte des formations professionnelles, qui couvre les diplômes tels que les CAP, baccalauréats professionnels et BTS, est élaborée conjointement par la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités académiques. Cette collaboration vise à répondre à plusieurs objectifs stratégiques, parmi lesquels :

- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves et élever leur niveau de qualification ;
- Construire des parcours sécurisés offrant aux jeunes des perspectives d'avenir solides ;
- S'adapter aux besoins économiques et anticiper leurs évolutions ;
- Soutenir le développement des territoires par une offre de formation territorialisée ;
- Renforcer les synergies entre les parcours de formation initiale scolaire, l'apprentissage et la formation continue des adultes.

Pour répondre à ces enjeux, l'académie de Limoges a profondément transformé sa carte des formations professionnelles ces dernières années. Avec un taux de transformation dépassant 20%, l'un des plus élevés de métropole, cette évolution illustre une volonté forte d'adaptation aux besoins des élèves et des territoires.

➤ LES ÉVOLUTIONS À LA RENTRÉE 2026

Lycée Lavoisier de Brive-la-Gaillarde

- Ouverture d'un Brevet National des Métiers d'Art (BNMA) Ébéniste (3 ans après la 3^e) dans le cadre de la réforme des métiers d'art

Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin

- Ouverture d'un bac professionnel Technicien constructeur bois

Lycée des métiers de la sécurité, de l'électrotechnique, de la maintenance de véhicules et matériels de Saint-Vaury

- Ouverture d'un CAP Électricien
- Fermeture d'un CAP Maintenance des matériels, option C matériels d'espaces verts

Lycée polyvalent Jean Favard de Guéret

- Ouverture d'un BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Fermeture d'un BTS Fluides, énergie domotique, option C domotique et bâtiments communicants

Lycée professionnel George Sand du Dorat

- Ouverture d'un certificat de spécialisation post Aide à domicile

Lycée des métiers des arts et techniques du Mas Jambost de Limoges

- Ouverture d'un CAP Menuisier Aluminium Verre en 2 ans (existait déjà en 1 an)
- Fermeture d'un CAP Ébéniste

Lycée polyvalent Turgot de Limoges

- Ouverture de l'option Réalisation et suivi de productions du bac professionnel Technicien de Réalisation de Produits mécaniques (TRPM)

Lycée professionnel Édouard Vaillant de Saint-Junien

- Fermeture du bac professionnel Technicien de Réalisation de Produits mécaniques (TRPM)

En complément des ouvertures et fermetures de sections, des ajustements de capacité d'accueil ont été réalisés.

Ces évolutions ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les différents acteurs concernés :

- partenaires socio-économiques territoriaux ;
- établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;
- corps d'inspection ;
- conseillers en formation professionnelle ;
- directeurs opérationnels des Campus des métiers et des qualifications (CMQ).

Cette carte des formations, pensée au plus près des spécificités locales, démontre que l'éducation et l'emploi sont des leviers indissociables pour construire des territoires dynamiques et inclusifs.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Dans les lycées professionnels, chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé — aussi appelé soutien au parcours dans les formations de baccalauréat professionnel — tout au long de sa formation. Cet accompagnement, intégré dans l'emploi du temps de l'élève, permet de lui apporter une réponse au plus près de ses besoins : consolidation des savoirs fondamentaux, préparation à l'orientation vers l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. Il s'appuie sur l'implication de l'ensemble de la communauté éducative ainsi que sur des partenariats avec le monde professionnel et les acteurs de l'emploi (France Travail, Missions Locales), notamment à travers le dispositif Avenir Pro pour les élèves de terminale.

AVENIR PRO ET AVENIR PRO+ DANS L'ACADÉMIE

Pleinement investie pour une insertion professionnelle réussie des élèves de CAP et de BAC professionnel, l'académie, en partenariat avec France Travail et les missions locales, vise à soutenir les élèves dans leur démarche d'intégration sociale et professionnelle.

Le dispositif articule deux volets :

- **Avenir pro pour les élèves scolarisés** : participation à 4 ateliers durant l'année de terminale dans le but d'identifier ses compétences, d'utiliser les outils et de se préparer aux entretiens ;

1682 élèves de l'académie ont bénéficié d'Avenir pro.

- **Avenir pro+ pour les élèves sortants** : accompagnement des élèves volontaires de juin à décembre à l'insertion professionnelle grâce au suivi des acteurs du réseau de l'emploi.

Au sein des lycées professionnels, les bureaux des entreprises, acteurs majeurs de la relation entre l'établissement et les entreprises, accompagnent les élèves dans leurs démarches.

Dans ce cadre, 3 réunions ont été organisées associant les conseillers en formation professionnelle et les équipes de France Travail dans le but de consolider les partenariats sur les dispositifs respectifs dont Avenir pro+.



L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants

Pour apprendre, grandir et s'épanouir, un enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences, écouté et pris en charge en cas de difficulté de santé physique ou mentale.

L'École doit demeurer un havre, à l'intérieur duquel les enfants et les jeunes se sentent protégés, et où ils peuvent se tourner vers des adultes de confiance.

Notre premier devoir est de prévenir et détecter les violences sexuelles sur mineurs. Nous ne pouvons accepter que 10 % des mineurs aient déjà subi des violences sexuelles, à plus de 80 % dans le cercle familial, et nous devons exclure tout risque d'atteinte aux mineurs dans l'enceinte scolaire. C'est pour cette raison que, pour la première fois cette année, tous les élèves de la grande section à la terminale se verront proposer un questionnaire adapté, parallèlement à l'enquête annuelle contre le harcèlement et, à l'issue, un entretien avec des adultes de confiance. Pour ne plus jamais laisser des crimes sur mineurs enfouis sous une chape de silence.

Nous devons également poursuivre le combat contre toutes les formes de violence, et singulièrement le harcèlement. Si beaucoup a été fait, ce combat doit être mené avec une détermination absolue pour faire reculer ce fléau qui frappe tant de nos élèves.

Enfin, nous devons veiller à la santé mentale de nos jeunes, et notamment de réduire leur exposition aux écrans. Les effets délétères de la surexposition aux écrans et aux réseaux sociaux sont désormais connus et scientifiquement démontrés. C'est pour cette raison que, sous l'impulsion du Président de la République, nous promovons une scolarité sans téléphone, sauf exceptions autorisées par les établissements, et que nous renforçons les effectifs des infirmières et infirmiers scolaires, psychologues de l'éducation nationale et assistantes et assistants sociaux.

Mais lutter contre l'exposition aux écrans suppose de proposer des alternatives, qui permettent à nos élèves de s'épanouir et de se retrouver. C'est tout le sens de la politique portée en matière d'éducation artistique et culturelle et d'éducation physique et sportive.

Protéger nos élèves contre toute forme d'atteinte, c'est faire de l'École un sanctuaire et un espace de confiance pour tous les élèves de France.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

3.1 La protection des enfants contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue

L'ESSENTIEL La protection de nos enfants est une priorité absolue. Elle mobilise l'ensemble du Gouvernement et l'École est en première ligne de ce combat.

- Avec plus de 80 000 signalements par an, l'École demeure en effet le premier lieu de détection des violences faites aux enfants.
- Non seulement l'École doit, en elle-même, demeurer pour tous les élèves un abri face aux tourments extérieurs, mais elle constitue aussi un lieu refuge au sein duquel les mineurs peuvent dénoncer les violences qu'ils subissent.
- Premier espace de socialisation qui rassemble tous les enfants et les adolescents, l'École joue notamment un rôle clé pour repérer et prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS).
- L'École ne peut tolérer aucune forme de violence sexiste ou sexuelle. Prévenir, repérer et agir, c'est protéger les élèves aujourd'hui, mais aussi construire une société plus respectueuse et plus égalitaire demain.

UNE CHAÎNE DE PRISE EN CHARGE DU REPÉRAGE AU SIGNALEMENT

— La Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) estime qu'environ 160 000 enfants en sont victimes chaque année en France, et que plus de 80% de ces violences sont commises dans le cercle familial. Rapportées à l'ensemble d'une enfance, ces violences concernent environ un mineur sur dix, soit en moyenne trois élèves par classe. **Afin de répondre aux situations de violences sexistes et sexuelles dont sont victimes un nombre important d'enfants, le ministère de l'Éducation nationale organise la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.** L'action des personnels s'inscrit dans une chaîne de prise en charge qui va du repérage des situations à l'accueil de la parole et au recueil des faits, jusqu'à la mise en œuvre des mesures de protection et au signalement aux autorités compétentes.

— Tous les directeurs d'école ainsi que les professeurs en charge de l'EVARS dans le second degré, les CPE et les personnels de direction suivront une formation obligatoire de trois heures avant les vacances de Noël.

— **Un protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles, collèges et lycées est mis à la disposition de l'ensemble des personnels depuis mars 2026.** Conçu comme un outil opérationnel, il a vocation à sécuriser les démarches et à garantir que chaque signalement soit traité de manière homogène sur tout le territoire. Il contient des fiches réflexes par métier et pour les élèves et rappelle la procédure pour effectuer un signalement au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale). Il précise également comment protéger les victimes.

UN QUESTIONNAIRE UNIVERSEL SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Afin de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tous les élèves, de la grande section à la terminale, rempliront dès cette année scolaire, en même temps que le questionnaire harcèlement, un questionnaire sur les VSS. Ce questionnaire sera adapté à l'âge des élèves. Les professionnels sociaux et de santé du ministère seront mobilisés pour accueillir la parole des enfants qui souhaitent parler à un adulte de confiance et les orienteront au besoin vers les services compétents.

— **La création de l'emploi de déléguée à la protection des enfants à l'école, adjointe à la médiatrice de l'éducation nationale, en avril 2026, constitue un recours pour les élèves et les familles qui estiment qu'une situation de violence n'a pas été traitée de manière satisfaisante.** Elle peut saisir directement la justice si nécessaire. Elle rédige un rapport annuel qui présente un bilan des situations traitées et formule des propositions pour améliorer la prise en charge et le signalement des situations de violence ou de maltraitance sur les enfants repérés à l'école.

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ

— **La mise en œuvre des trois séances annuelles, de la maternelle au lycée, de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR, dans le premier degré) et de l'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS, dans le second degré) constitue une priorité** et fait l'objet d'une programmation détaillée, travaillée en équipe au sein de l'établissement dès

la rentrée, et partagée au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) avant la fin du mois de septembre. La publication en février 2025 du programme a permis de cadrer et de développer considérablement cet enseignement.

— Dès le plus jeune âge, l'EVAR-EVARS sensibilise et fait réfléchir les élèves à l'importance des notions de dignité, d'égalité, de respect mutuel, de consentement et leur fait prendre conscience, notamment, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire à d'autres formes plus graves de violence.

LE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour prévenir les menaces, le ministère de l'Éducation nationale renforce le contrôle d'honorabilité de ses 1,2 million de personnels. Aujourd'hui, ce contrôle existe déjà au stade du recrutement des personnels depuis 2017, tous les personnels en poste à cette date ayant été contrôlés entre 2017 et 2019. Il sera désormais régulier au cours de la carrière de chaque agent, pour garantir qu'il n'y ait pas de nouveauté dans le casier judiciaire.

Il sera aussi étendu à tous et notamment aux intervenants extérieurs, salariés comme bénévoles. Il s'agit de contrôler systématiquement les antécédents judiciaires des intervenants occasionnels, qu'ils interviennent à titre associatif ou professionnel dans les écoles. Ce contrôle se fera par la production d'une attestation d'honorabilité.

L'éducation nationale s'attache à faire en sorte que toute personne qui présenterait un risque pour la santé ou la sécurité des mineurs ne puisse plus être en contact avec eux.

Les questionnaires Brisons le silence

→ Obligatoires dans les établissements publics et privés sous contrat à la rentrée 2026.

→ Pour tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées qui résident en internat :

- passation en ligne deux fois par an ;
- de façon anonyme ou nominative au choix ;
- après information préalable des parents d'élèves.

→ Proposés au retour de voyages avec nuitée(s).

DANS L'ACADÉMIE

LE DÉPLOIEMENT DE L'EVAR-EVARS

— Tous les établissements publics et privés sous contrat de l'académie ont un référent EVARS (éducation à la vie affective et relationnelle – éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité).

— Dans le cadre du Plan de formation académique, en 2025-2026, 264 personnels ont bénéficié d'une session de formation en matière d'EVAR-EVARS (éducation à la vie affective et relationnelle – éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) (97 en 2024-2025). Ces formations se poursuivent à la rentrée ainsi que les ateliers animés par les référents EVARS.

3.2 Limiter l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable

L'ESSENTIEL Réduire l'exposition des jeunes aux écrans est un enjeu sociétal majeur, à la fois éducatif, de santé et d'équilibre des temps de vie. Il s'agit d'un préalable pour accompagner les élèves vers un usage du numérique préservant leur capacité à exercer leur esprit critique.

- **L'interdiction du téléphone portable au lycée** vise à garantir des conditions propices aux apprentissages et rétablir du lien social entre les élèves. La scolarité complète des élèves se déroulera donc désormais sans téléphone.
- **L'École accentue son action en faveur d'un numérique raisonné**, fondé sur une éducation au numérique, aux médias et à l'information.

RÉDUIRE L'EXPOSITION DES ÉLÈVES AUX ÉCRANS

— Les conséquences néfastes d'une utilisation excessive ou non régulée des écrans chez les jeunes sont désormais bien documentées. La commission d'experts installée par le Président de la République en 2024 sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ont émis des recommandations qui sont progressivement mises en œuvre au sein du système éducatif.

— La surconsommation des écrans par les jeunes fait désormais l'objet d'un consensus quant aux effets nocifs pour la santé physique comme mentale des jeunes, établi notamment par le rapport de la commission d'expert *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu*.

1 jeune sur 4 se réveille la nuit pour consulter ses notifications, altérant ainsi son sommeil. 67% des adolescents disent ressentir de l'addiction aux réseaux sociaux ; 40% d'entre eux ressentent de l'anxiété après les avoir utilisés.

La loi promulguée le 24 août 2026 prévoit l'interdiction du téléphone portable au lycée. L'objectif est que les élèves puissent effectuer une scolarité complète sans téléphone. Des dérogations demeurent possibles, notamment l'utilisation pour un motif médical. Dans les premières semaines après la rentrée, chaque établissement précisera dans son règlement intérieur les modalités d'application de cette interdiction, lequel peut autoriser certains usages au regard des réalités locales (i.e. usages pédagogiques, usages nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, régime spécifiques pour les étudiants). Afin d'accompagner les établissements, notamment les lycées, dans la mise en œuvre de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable, un vadémécum est mis à disposition, dans la continuité du guide *Bien grandir avec les écrans : des repères pour chaque âge* à destination notamment des familles.

Le cahier de textes numérique des élèves

L'utilisation du cahier de textes numérique est régulée depuis 2010. Ses modalités de mise en œuvre n'exemptent pas les enseignants d'organiser la prise en note manuscrite des devoirs en classe. En juillet 2025, une circulaire précise notamment que « en complément de [la] suspension [des mises à jour des ENT et logiciels de vie scolaire], un temps nécessaire en classe doit être respecté pour la prise en note des devoirs, au collège en particulier, où elle permet à l'élève de mémoriser le travail à faire ».

L'importance de l'écrit et de son apprentissage d'une part, et la nécessité pour l'élève d'acquérir des méthodes de travail pour gagner en autonomie d'autre part, nécessitent une attention particulière des professeurs sur ce sujet.

— Les outils numériques sont conçus selon une approche responsable, en cohérence avec l'objectif de sobriété numérique. Cela inclut notamment le paramétrage par défaut des espaces numériques de travail (ENT) et des logiciels de vie scolaire pour suspendre la diffusion de toute nouvelle information ou sollicitation le week-end et le soir en semaine entre 20h et 7h.

— Dès le primaire et tout au long de la scolarité des élèves, l'éducation aux médias et à l'information et l'acquisition progressive des compétences numériques sont renforcées.

UN PROGRAMME DE FORMATION AMBITIEUX

— La formation initiale des enseignants est renforcée, avec un volume horaire allant jusqu'à 58h dans le 1^{er} degré et jusqu'à 36h dans le 2nd degré, pour qu'ils puissent :

- d'une part, mieux repérer les situations où le numérique est pertinent et adapté en s'appuyant sur les résultats de la recherche et des retours d'expériences entre pairs ;
- d'autre part, maîtriser les compétences de base du numérique, les pratiques d'apprentissage liées et les risques.

C'est un pilier du triptyque « terrain, formation, recherche », expérimenté dans les territoires numériques éducatifs (TNE) grâce au soutien de France 2030. Il combine apports théoriques et mise en œuvre, condition indispensable d'un numérique raisonné adapté aux objectifs d'apprentissage.

— Pour les élèves, la découverte progressive de l'univers numérique, en cohérence avec leur maturité, commence dès l'école primaire et sans écran (« mode débranché »). Les élèves sont amenés à découvrir et apprendre la littératie numérique, de façon collective et toujours accompagnés par des adultes. Ils poursuivent au collège et acquièrent progressivement aisance et autonomie au lycée pour une utilisation éclairée et responsable du numérique.

L'évaluation des scénarios pédagogiques mobilisant le numérique

Le ministère de l'Éducation nationale met désormais en place une évaluation systématique des scénarios pédagogiques mobilisant des ressources numériques éducatives, pour s'assurer de la valeur ajoutée du numérique. **Ainsi, la généralisation d'un scénario pédagogique mobilisant le numérique ne peut s'envisager que lorsqu'il a été objectivé et étayé par la recherche.**

Les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) permettent également d'orienter les politiques publiques et les professeurs dans leurs pratiques, en particulier s'agissant de l'IA.

DANS L'ACADÉMIE

PORTABLE EN PAUSE

— Le dispositif « portable en pause » se déploie progressivement dans les collèges de l'académie depuis la rentrée 2025. Ses **effets positifs** sont largement reconnus sur le climat scolaire, la qualité des apprentissages ou la réduction des perturbations liées à l'usage des smartphones.

Si la solution la plus répandue reste aujourd'hui le téléphone éteint et rangé dans le sac, d'autres modalités se développent selon les contextes locaux :

- dépôt des appareils dans des boîtes ou casiers sécurisés ;
- utilisation de pochettes individuelles verrouillables, expérimentée avec succès dans plusieurs établissements.

Chaque collège adapte la mise en œuvre à son organisation tout en poursuivant un même objectif : garantir un environnement scolaire plus serein et propice aux apprentissages.

— L'académie accompagne cette dynamique :

- ressources pédagogiques pour les équipes, les élèves et les familles ;
- actions de sensibilisation à la citoyenneté numérique ;
- Vademecum sur la parentalité numérique ;
- mise à disposition, dans tous les collèges, du jeu pédagogique « La fresque des cybercitoyens » ; accompagné de formations dédiées.

3.3 Développer les alternatives aux écrans : renforcer l'accès à la culture

L'ESSENTIEL Dans un contexte marqué par l'omniprésence des écrans, l'isolement qu'ils peuvent favoriser et la persistance des inégalités d'accès à la culture, **l'École doit offrir à tous les élèves des expériences qui rassemblent**, ouvrent aux autres et donnent accès à une culture commune. L'éducation artistique et culturelle y contribue pleinement : elle réduit les inégalités, crée des espaces de sociabilité et fait vivre un patrimoine commun qui unit notre jeunesse.

- La limitation de l'usage des écrans à l'école s'accompagne du **développement d'alternatives concrètes** qui favorisent les échanges, la pratique collective, la créativité et l'ouverture au monde.
- L'éducation artistique et culturelle permet à chaque élève, quelle que soit son origine sociale ou territoriale, de rencontrer des œuvres, des artistes et des lieux de culture et de construire une culture générale commune.
- **La lecture, pratique d'émancipation, d'imagination et de concentration, est renforcée** comme une alternative essentielle aux usages numériques et un levier majeur de réussite scolaire.

DANS L'ACADÉMIE

LA LECTURE

La lecture constitue un levier essentiel de réussite scolaire, d'ouverture culturelle et d'épanouissement personnel. Savoir fondamental, elle favorise le développement du langage, la compréhension, l'écriture et la concentration, tout en contribuant à réduire les inégalités sociales et territoriales.

➤ QUELQUES CHIFFRES

- 19 min de lecture par jour contre près de 3 heures d'écrans pour les loisirs chez les 7-19 ans.
- 55% des élèves de CM2 maîtrisent la compréhension d'un texte lu à la rentrée 2024.
- En 6^e, les élèves qui lisent plus de 30 minutes par jour lisent en moyenne 12 mots de plus par minute que ceux qui lisent moins.
- La pratique de la lecture diminue à partir du collège, particulièrement chez les garçons dès la 4^e.

— Les actions pédagogiques

Au quotidien, les professeurs de l'académie développent, dès la maternelle, les compétences de lecture dans toutes les disciplines et à travers de nombreux projets. Ils participent également aux dispositifs nationaux tels que Le quart d'heure lecture, l'opération « Cet été, je lis », et à différents concours et programmes de lecture qui renforcent chez les élèves le plaisir de lire (Les Petits champions de la lecture, le concours « Dis-moi dix mots », Goncourt des lycéens, Fauve des lycéens, etc.)

Cette dynamique s'appuie également sur des projets de dimension académique qui rencontrent un très beau succès :

- Le Prix Passerelle(s) : prix littéraire de littérature de jeunesse créé en Limousin en 2011 par des

professeures documentalistes pour la passerelle CM2/6^e, et pour la passerelle 3^e/2^{de}, qui réunit près de 1500 élèves ;

- FunamBulles : prix littéraire de bande dessinée du CM1 aux post-bac qui réunit plus de 1000 élèves ;
- Manga'titude : prix littéraire mangas, collège-lycée, qui réunit 1200 élèves ;
- Prix Sony Labou Tansi : projet d'écriture et de théâtre francophone avec une cinquantaine de classes en France mais aussi à l'étranger ;
- Concours Remplis ta bulle ! : concours de bande dessinée = 3 000 élèves d'une centaine de classes du territoire national.

ACTIONS ÉDUCATIVES POUR DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES AUX ÉCRANS

L'usage raisonné du numérique est une préoccupation croissante des familles. Des cafés des parents sont organisés dans les écoles et les établissements sur cette thématique avec la présentation des ressources proposées par le Clemi (vidéos, jeux, bandes dessinées) pour aborder le temps d'écran, l'usage des réseaux sociaux et la désinformation en famille.

Afin d'accompagner les collèves dans la mise en œuvre du dispositif « Portable en pause », l'académie réalise **un kit éducatif de responsabilisation** qui proposera aux établissements, en particulier aux équipes de vie scolaire, des outils (jeux, fiches pédagogiques, etc.) destinés à sensibiliser les élèves qui ne respectent pas les règles de l'établissement.

Le Digitomètre : un baromètre pour un usage raisonné du numérique réalisé par le CAVL

Les élus du Conseil académique de la vie lycéenne, engagés dans la commission « Bien-être numérique », ont conçu le Digitomètre, outil d'auto-évaluation inspiré du violentomètre. Son objectif : **aider les lycéens à évaluer leurs pratiques numériques** (temps d'écran, usages, impacts sur le sommeil ou la concentration) **et à ajuster leurs comportements pour un usage plus équilibré.**

Ce projet répond à un **diagnostic réalisé par les élus du CAVL auprès des lycéens en 2025** : si les écrans sont indispensables (travail scolaire, lien social), leur usage intensif (3 à 7h/jour) peut générer stress, fatigue ou dépendance. Face à ces enjeux, les élus ont souhaité promouvoir une approche autonome et responsable, en proposant un outil pédagogique et concret.

Le Digitomètre propose une échelle visuelle pour identifier les pratiques à risque. Il a été diffusé dans les établissements dès 2026, afin de sensibiliser élèves et familles et de favoriser un dialogue constructif autour des enjeux du numérique.

LE CINÉMA : UNE ALTERNATIVE À L'ÉCRAN DU TÉLÉPHONE PORTABLE

« Offrir à chaque élève une éducation au cinéma et à l'image de qualité » est un plan national qui contribue à l'éducation artistique et culturelle des élèves tout en participant au parcours citoyen et à l'éducation aux médias et à l'information. Il repose sur 15 mesures qui sont déclinées dans l'académie de Limoges.

— **Les classes à horaires aménagés Cinéma (CHAC) :** l'académie a ouvert 2 CHAC, l'une au collège **Jean Lurçat de Brive**, l'autre au collège **Jean Monnet de Châteauneuf-la-Forêt**.

Ces dispositifs scolaires offrent aux élèves un parcours renforcé en éducation à l'image et aux pratiques cinématographiques. Les élèves bénéficient notamment d'interventions artistiques coordonnées par Les Yeux verts, pôle régional d'éducation à l'image. Les deux classes sont implantées à proximité des deux lycées de l'académie dont l'offre de formation comporte la **spécialité Cinéma-audiovisuel** et entretiennent des liens avec eux : les lycées d'Arsonval de Brive et Palissy de Saint-Léonard-de-Noblat.

— **Faciliter l'accès des élèves des établissements ruraux au cinéma :** le dispositif « **Ma classe au cinéma** » (Maternelle au cinéma ; École et cinéma ; Collège au cinéma ; Lycéens et apprentis au cinéma) connaît **une progression continue dans l'académie.**

➤ MATERNELLE ET ÉCOLE AU CINÉMA : QUELQUES CHIFFRES

	2023-2024	2024-2025	2026-2027
Nombre d'élèves touchés	14902	15226	16086
Nombre d'écoles touchées	259	276	289

L'ÉDUCATION À L'IMAGE

— À la rentrée de septembre 2026, une **classe à horaires aménagés Bande dessinée** ouvre au **collège Paul Langevin de Saint-Junien**.

— Deux classes à horaires aménagés Arts plastiques ont été créées ces dernières années : l'une au collège Desproges de Châlus et l'autre au collège Calmette de Limoges. En 2026-2027, année du bicentenaire de la photographie, un soutien particulier sera par ailleurs accordé à des projets du 1^{er} et du 2nd degrés construits autour de cette thématique.

3.4 Encourager l'activité physique et sportive

L'ESSENTIEL Faire du sport une habitude de vie pour chaque enfant est un enjeu éducatif, de cohésion nationale et de santé publique dans un contexte où la sédentarité progresse chez les jeunes. C'est pourquoi le Gouvernement fait de l'école le premier lieu d'accès à une pratique physique régulière, afin de former des citoyens en meilleure santé, plus confiants et plus engagés. Parce que le sport contribue à la réussite scolaire autant qu'au bien-être des élèves, investir dans l'activité physique à l'école, c'est investir dans l'avenir de la jeunesse et de la Nation. Développer la pratique sportive, c'est aussi offrir aux jeunes une alternative aux écrans.

- **Les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire** contribuent à ancrer la pratique d'une activité physique dans les habitudes de vie des enfants.
- **Le savoir-nager et le savoir rouler à vélo** constituent deux savoirs fondamentaux sportifs que les enfants doivent maîtriser avant l'adolescence.
- **Le label Génération 2030 et les dispositifs portés avec le ministère chargé des sports**, le mouvement sportif et parasportif, ainsi que les collectivités territoriales, consolident les liens entre l'École et le monde sportif afin de développer durablement la pratique de l'activité physique chez tous les enfants.

DANS L'ACADÉMIE

LA DYNAMIQUE ACADÉMIQUE SPORT ET SANTÉ

Face aux constats scientifiques sur la sédentarité et l'inactivité des jeunes générations et leurs conséquences sur la santé globale, l'académie se mobilise pour éduquer durablement aux modes de vie actifs.

— Un groupe de travail accompagné par la recherche universitaire propose au sein des établissements **une analyse approfondie des besoins des élèves**, par classe d'âge, afin de penser collectivement les remédiations adaptées et les temps dédiés.

— Au-delà de la discipline pivot de ces projets qu'est l'Éducation Physique et Sportive, il s'agit d'ouvrir davantage les temps d'association sportive (AS) et de sections sportives aux jeunes éloignés de la pratique physique en repensant les modalités d'accès et l'offre de formation.

— Un nombre important d'établissements proposent désormais des « ateliers » ou des temps d'AS dédiés à **la gestion de sa vie physique**.

— **Sept établissements ont ouvert une « section sport santé »** accueillant au total **150 élèves**. Le projet de ces sections favorise l'engagement dans la pratique physique afin d'améliorer durablement les modes de vie.

Ces projets permettent d'accroître le temps de pratique physique de 3 heures hebdomadaires et répondent aux besoins spécifiques d'élèves qui ne trouvaient pas d'emblée leur place dans les propositions tournées vers la performance et la compétition.

Le déploiement des « sections sport santé », en lien avec les partenaires locaux, permet également de consolider la cohérence des propositions, dans et hors l'école, leur continuité et leur complémentarité au sein de nos territoires.

LABEL GÉNÉRATION 2030

— Dans la continuité de Génération 2024, les projets « Génération 2030 » visent à mobiliser les élèves en faveur d'une pratique augmentée d'activités physiques et sportives. Il s'agit de développer les passerelles avec le mouvement sportif pour les ouvrir à la culture sportive, à leur environnement et améliorer leur bien-être. La labellisation des établissements permet d'identifier les écoles et établissements mobilisés et de valoriser leur engagement.

— Depuis 2020, notre académie déploie cette dynamique au sein des écoles, collèges et lycées : **237 établissements sont labellisés, dont 166 écoles**, pour faire vivre une expérience physique et sportive riche, inclusive, autour des valeurs olympiques et paralympiques. Cette dynamique accompagnera les élèves jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes 2030 au travers d'une éducation par et avec le sport.

— Les écoles et établissements labellisés s'engagent notamment à développer des projets sur les trois temps forts qui jalonnent l'année scolaire : la journée du sport scolaire en septembre, la semaine olympique fin mars et la journée olympique du 23 juin.

3.5 Combattre toutes les formes de violence

L'ESSENTIEL L'École de la République ne peut remplir pleinement sa mission que dans un climat de confiance, de respect et de sécurité. Levier déterminant de la réussite des élèves, l'amélioration du climat scolaire repose sur une approche structurée, fondée sur la recherche et l'évaluation des pratiques.

- Un nouvel outil de diagnostic et de pilotage du climat scolaire sera déployé au cours du premier trimestre de l'année scolaire dans les écoles et établissements scolaires.
- Les actions de prévention, de repérage et de lutte contre toutes les formes de violence sont renforcées pour offrir à tous les élèves un environnement scolaire serein.
- En cas d'atteinte à la sécurité d'un personnel, la réponse de l'institution sera systématique, à tous les niveaux.

DANS L'ACADÉMIE

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

— La politique de lutte contre le harcèlement à l'école repose sur le plan interministériel présenté en septembre 2023 : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

Depuis la rentrée de septembre 2024, une **cellule académique composée de 4 personnes** est dédiée à la prévention et à la lutte contre le harcèlement, avec **quatre missions principales** :

- réception et suivi de chaque signalement ;
- traitement des situations signalées en prenant l'attache des familles et des établissements pour aider à la résolution ;
- déploiement du dispositif pHARe dans les écoles et établissements ;
- élaboration des actions de formation au plus près des besoins.

En complément de l'action académique, les DSDEN ont chacune signé une convention **avec les parquets, préfectures, polices et gendarmeries dans le cadre de la lutte contre les violences scolaires**. Cette convention articule les actions de chaque service et facilite les circuits de saisine, notamment dans le cadre du harcèlement.

— Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Lancé en 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

➤ QUELQUES CHIFFRES

- 2980 personnels formés et engagés dans les équipes ressources en écoles et établissements
- 95 % des écoles et établissements labellisés pHARe
- 1947 élèves ambassadeurs dans l'académie
- 111 coordinateurs pHARe

➤ COMMENT SIGNALER UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT ?

- auprès de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- auprès de la cellule académique (05 55 11 43 95 ou stopharcèlement@ac-limoges.fr) ;
- sur la plateforme nationale pour les victimes de harcèlement via l'application ou le 30 18 (service gratuit et confidentiel, ouvert 7j/7, de 9 h à 23 h).

Partenariat avec l'UAPED

L'académie a établi un partenariat important avec l'**Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED)** à l'Hôpital mère enfant (HME) du CHU de Limoges. La cellule académique de lutte contre le harcèlement peut orienter les familles vers cette unité pour une évaluation de l'élève victime de harcèlement ou de violences intra-familiales.

44 ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS ÉGALITÉ FILLE-GARÇONS

Le label « Égalité filles-garçons » reconnaît le travail et l'engagement des collèges et lycées dans le **renforcement de l'égalité filles-garçons**. Il permet aux établissements de rendre visible des actions engagées dans les domaines pédagogiques et éducatifs pour **transmettre et faire vivre l'égalité**.

En 2026, 9 nouveaux établissements ont obtenu le label portant le total d'établissements du 2nd degré labellisés à **44 (35 au niveau 1, 8 au niveau 2 et 1 au niveau 3)**, soit environ un tiers des établissements.

3.6 Agir pour la santé physique et psychique des élèves

L'ESSENTIEL La santé des élèves, entendue dans sa globalité comme un état de bien-être physique, mental et social, est une condition essentielle de leur réussite. **Les mesures des Assises de la santé scolaire se déploient progressivement** pour renforcer l'action de l'ensemble de la communauté éducative et contribuer à lutter contre les inégalités.

- **Les équipes de professionnels de santé et médico-sociaux se renforcent** pour mieux déployer une politique d'École promotrice de santé globale au service de la réussite des élèves, **avec 300 emplois supplémentaires à la rentrée 2026**.
- **La santé mentale et le bien-être des élèves font l'objet d'une attention particulière** tout au long de leur parcours scolaire : amélioration des repérages et prise en charge graduée et coordonnée.
- **Les campagnes de vaccination gratuites** contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques se poursuivent.

DANS L'ACADÉMIE

UNE ORGANISATION POUR AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une dimension fondamentale de la santé et un facteur important de réussite scolaire. Les troubles psychiques peuvent avoir un impact sur la qualité de vie, la santé physique et les apprentissages des élèves.

Bien que la majorité des collégiens et lycéens se sentent bien, leur vécu scolaire tend à se détériorer au cours du secondaire, surtout au collège et davantage chez les filles. Face à ce constat, des actions sont mises en place pour promouvoir le bien-être des élèves et détecter précocement les situations de mal-être.

L'académie a ainsi désigné un psychologue de l'Éducation nationale, référent santé mentale, chargé de mettre en œuvre les mesures ministérielles :

- **protocole de santé mentale**, dans chaque établissement scolaire, pour définir le rôle de chacun ;
- **formation de « personnels repères en santé mentale »** pour repérer les signes de souffrance psychique chez les élèves et les orienter vers les personnels sociaux et de santé compétents.

Près de 200 personnels ont déjà été formés. La santé mentale reste Grande cause nationale en 2026 et ce dispositif continuera à se développer durant l'année 2026-2027 avec la **désignation de psychologues référents en santé mentale dans chacun des trois départements de l'académie**.

LA DYNAMIQUE ACADÉMIQUE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

31 écoles et établissements de l'académie se sont vus remettre le label Édusanté en 2026 pour une durée de 3 ans. L'académie compte désormais **87 écoles et établissements labellisés Édusanté**.

Ce label permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en faveur de la **promotion de la santé, du bien-être et de la réussite des élèves**.

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT AUTOUR DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Les compétences psychosociales (CPS), qui regroupent des aptitudes cognitives, émotionnelles et sociales, sont essentielles au bien-être psychique et à des relations harmonieuses.

Si les CPS s'acquièrent à l'École à travers l'ensemble des enseignements, leur développement est renforcé par des **partenariats avec des acteurs externes** qui apportent leur expertise et leur expérience en matière de santé et de médico-social.

Dans le cadre de la stratégie nationale de 2022, les trois rectorats de Nouvelle-Aquitaine ont signé une **convention de partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS)** pour déployer des programmes dédiés au développement des CPS chez les jeunes.

Chaque département de l'académie s'appuie sur un comité territorial (COTER) pour :

- évaluer les pratiques locales et réaliser un diagnostic du territoire ;
- élaborer un plan d'action avec les partenaires ;
- mobiliser des financements pour soutenir le déploiement local.

En Haute-Vienne, ce partenariat se concrétise notamment via le programme Explosanté, qui met en œuvre un **programme d'éducation à la santé auprès des élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6^e)**.



Arbre de la tolérance
réalisé par les élèves
du collège Charles-Péguy d'Arras



ARBRE DE LA TOLERANCE

4

L'École au cœur de la République

L'École de la République ne fait pas qu'instruire et protéger. Elle unit les élèves en leur permettant de devenir des citoyens libres, éclairés, dotés des mêmes droits et des mêmes devoirs. Elle est le berceau de leur destinée partagée, quelles que soient leurs origines ou leurs convictions. Elle est un lieu où chaque élève, chaque famille, chaque personnel doit être respecté et en confiance.

Unir, c'est partager une destinée commune, mais aussi un ensemble de principes et de valeurs, et un legs commun. La République n'est pas une nostalgie, c'est un projet et une promesse. Comprendre et s'approprier ces principes et ce legs, c'est participer à un même destin.

C'est pourquoi les principes et valeurs de la République sont au cœur de l'École. Ils sont un ciment et un avenir. Aucune atteinte à ces principes et valeurs ne peut être tolérée. Les équipes académiques dédiées, renforcées par la formation de 900 000 agents depuis 2021, veillent ainsi à ce que l'École reste ce lieu où l'on apprend à vivre ensemble, dans le respect des différences et l'attachement aux principes communs. Chaque jour, à l'École, nos élèves font l'expérience de la force des principes qui fondent notre société. Nous devons, en retour, combattre à l'École comme dans la société les poisons du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de haine.

C'est également dans cet esprit que la commémoration du 11 novembre, journée nationale de la Victoire et de la Paix et d'hommage aux Morts pour la France, sera organisée dans toutes les écoles et établissements scolaires. Parce que nos élèves doivent savoir d'où nous venons, pour savoir où nous allons.

Au-delà, pour permettre un climat scolaire apaisé, le lien avec les familles est essentiel – car la réussite des élèves se construit aussi dans un dialogue permanent avec elles. En valorisant le rôle des parents, l'École renforce ce partenariat indispensable, tout en rappelant que le respect de l'autorité éducative est une condition de ce dialogue.

Une École au cœur de la République, c'est enfin l'ambition d'une École accueillante pour tous : garantir à chaque élève, quelles que soient ses différences ou ses difficultés, les conditions pour apprendre et s'épanouir pleinement.

Une École qui instruit, protège et unit : voilà notre engagement pour la jeunesse.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

4.1 Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent

L'ESSENTIEL L'école est le premier lieu de transmission des principes qui nous fondent comme société. Liberté, égalité, fraternité, laïcité sont au cœur de son projet, celui de n'assigner aucun élève à son histoire singulière et d'offrir à tous une destinée commune. C'est pourquoi :

- **Aucune atteinte à la laïcité, aucun acte antisémite ou raciste** n'a sa place au sein de l'École de la République. Les équipes académiques valeurs de la République (EAVR) accompagnent les personnels des écoles et des établissements dans la gestion de toute atteinte aux principes républicains.
- **La formation aux principes de la République est un impératif** sur lequel le ministère porte tous ses efforts. Au terme de l'année 2026-2027, l'ensemble des personnels aura été formé et les cadres le seront pour répondre à l'augmentation du racisme et de l'antisémitisme.
- La compréhension des enjeux de défense et de cohésion nationale est renforcée. Une cérémonie commémorative est instituée autour du 11 novembre, pour tous les élèves à partir du CM1.

DANS L'ACADÉMIE

CITOYENNETÉ : LES ÉLÈVES S'ENGAGENT

— L'académie de Limoges est particulièrement engagée en faveur de la transmission de la mémoire et de la préparation des élèves à la vie citoyenne. En complément de l'éducation morale et civique, des enseignements et des projets transversaux menés par les écoles et établissements, plusieurs actions rythment l'année et connaissent un beau succès auprès des équipes et des élèves.

— Plus de 600 élèves de l'académie de Limoges se sont engagés dans le **Concours national de la Résistance et de la Déportation** en 2025-2026.

— Le concours « **La Flamme de l'Égalité** », qui porte sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage, a été remporté en 2026 par une classe de l'école Condorcet- Roussillon à Limoges et par une classe du collège Amédée Bisch à Beynat.

— Le **prix académique de l'éthique citoyenne**, co-organisé par le Rotary et le rectorat de Limoges, reconnaît l'implication et l'engagement citoyens d'élèves, individuellement ou collectivement. En 2026, il a distingué des élèves des collèges Donzelot de Limoges, Cabanis de Brive-la-Gaillarde, des lycées des métiers Delphine Gay de Bourgneuf et Saint-Exupéry de Limoges.

— L'académie de Limoges a par ailleurs renouvelé son **partenariat avec le Mémorial de la Shoah**, situé à Paris. La convention partenariale réaffirme un engagement en faveur de la transmission de la mémoire et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers des ateliers de sensibilisation à destination des élèves, la formation des personnels et des voyages d'études.

UNE DÉMOCRATIE SCOLAIRE DYNAMIQUE

Depuis plusieurs années, la démocratie collégienne et lycéenne connaît une réelle dynamique dans l'académie. On observe notamment **des taux de participation aux élections supérieurs aux taux nationaux** :

- 86% des électeurs mobilisés pour le premier conseil départemental de la vie collégienne (CDVC) de la Creuse ;
- 58,97% aux élections des conseils de la vie lycéenne, contre 48,74% au niveau national ;
- 76,9% aux élections du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), contre 69,3% pour la mandature précédente.

Portée par l'implication croissante des élèves et des équipes éducatives, elle voit naître une grande diversité de projets ambitieux et innovants autour de différentes thématiques :

- Lutte contre le harcèlement et contre toute forme de discrimination ;
- Promotion de la santé mentale ;
- Éducation au développement durable ;
- Égalité filles-garçons ;
- Laïcité ;
- Cybercitoyenneté.

Le CDVC de la Creuse, une nouvelle étape pour la démocratie collégienne

L'année scolaire 2025-2026 a marqué une étape majeure pour la démocratie collégienne avec l'installation du **premier conseil départemental de la vie collégienne (CDVC) de la Creuse**.

Composé de 16 élus, issus de 9 collèges, le CDVC a engagé des travaux sur l'égalité filles-garçons, la lutte contre le harcèlement, les discriminations, ainsi que sur la mémoire et la citoyenneté. Un kit de communication consacré à la panthéonisation de Marc Bloch a également été réalisé et diffusé dans l'ensemble des collèges de la Creuse.

Les élus collégiens ont conduit une consultation auprès d'une centaine de collégiens afin d'identifier leurs attentes sur la vie au collège, dont les résultats guideront les travaux pour 2026-2027.

LE PLAN LAÏCITÉ

Depuis la rentrée scolaire 2021, les personnels de l'académie de Limoges, grâce à l'engagement d'une quinzaine de formateurs académiques, ont pu bénéficier d'une formation portant sur le principe de laïcité et les valeurs de la République. Ces formations continueront à être déployées dans l'académie pour les nouveaux personnels, pour les stagiaires et les contractuels, et incluront les assistants d'éducation.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

L'académie compte une douzaine de formateurs ayant suivi un parcours de plusieurs journées de formation autour de la **lutte contre le racisme et l'antisémitisme**. Poursuivant les actions engagées pour faire vivre les principes et valeurs de la République, ce plan de formation se poursuit et bénéficiera en 2026-2027 :

- aux personnels d'encadrement, dans chacun des bassins d'éducation et de formation de l'académie ;
- aux directeurs d'école ;
- aux professeurs de collège et de lycée stagiaires.

Ces formations, fondées sur des études et enquêtes récentes relatives aux manifestations de racisme et d'antisémitisme en milieu scolaire, proposeront des pistes de travail et d'actions pédagogiques pour lutter contre ces phénomènes.

17 CLASSES DÉFENSE DANS L'ACADÉMIE

— L'académie compte actuellement **15 classes défense** : 6 en Corrèze, 4 en Creuse et 5 en Haute-Vienne. **Deux nouvelles classes défense ouvriront en Haute-Vienne à la rentrée scolaire 2026**, portant ainsi leur nombre total à 17 sur les trois départements de l'académie.

— Pour chaque classe de défense, il existe un **partenariat avec une unité militaire** qui amène les élèves à voir concrètement le quotidien des acteurs de la défense, la diversité des métiers, etc. Ces classes ouvrent par ailleurs des perspectives en matière d'orientation puisqu'elles offrent aux élèves une vision globale de la variété des champs d'intervention et des métiers de la défense et de la sécurité.

➤ DEUX NOUVELLES CLASSES THÉMATIQUES

Le projet des deux classes défense qui ouvrent à la rentrée 2026 correspond à un thème spécifique :

- **Au collège Léon Blum** de Limoges : ouverture vers les **métiers de la santé** grâce au partenariat avec le centre médical des Armées de Bordeaux, antenne de Limoges ;
- **Au lycée des métiers Saint-Exupéry** de Limoges, ouverture vers les **métiers de la maintenance** poids lourds et véhicules légers grâce au partenariat avec le régiment d'Infanterie, chars de Marine de Poitiers.

— Durant l'année scolaire 2026-2027, un axe de travail commun à toutes les classes de défense portera sur la **guerre informationnelle**. Les élèves exploreront les risques de manipulation de l'information dans une société démocratique et ouverte sur le monde, ainsi que les moyens de s'en prémunir.

4.2 Renforcer le partenariat avec les familles

L'ESSENTIEL L'École ne peut pleinement réussir sa mission qu'en lien étroit avec les familles. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale fait du renforcement de la relation entre l'École et les familles l'une de ses priorités de la rentrée 2026.

- Cette démarche vise à **renforcer la confiance** entre l'École et les parents, à **soutenir la coéducation** et à **mieux faire comprendre les attentes de l'institution**.
- Elle réaffirme également **le rôle essentiel des parents dans la réussite des élèves, le respect de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs**, au premier rang desquels le respect dû aux professeurs comme figures d'autorité.

DANS L'ACADÉMIE

CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ET RELATION ÉCOLE/PARENTS : DES PRIORITÉS ACADÉMIQUES

— La continuité éducative, qu'est-ce que c'est ?

C'est la cohérence et la complémentarité entre les différents temps de l'enfant : temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elle nécessite de travailler les liens entre les différents acteurs qui interviennent auprès des enfants et des jeunes, y compris avec les familles.

Dans cet objectif, l'académie a mis en place un groupe de travail depuis la rentrée 2025 dont la visée est de **renforcer la relation École/Famille**.

Grâce aux réflexions et outils élaborés au sein du groupe, **une expérimentation se met en place dans 11 écoles et dans le réseau REP+ de Haute-Vienne**.

Plusieurs outils seront proposés au sein des écoles :

- **une charte de la communication entre l'École et les familles** qui sera présentée à la rentrée 2026 ;
- un guide pas à pas « **Messages positifs à l'attention des familles** » ;
- un guide pas à pas « **Rencontres courtes École-Famille** ».

Dans l'une des écoles, cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus globale autour de la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT).

À l'issue de l'expérimentation et en fonction des retours, l'objectif est de généraliser la charte de communication École/Famille à l'ensemble des écoles de l'académie.

Semaine de la parentalité à la cité éducative de Beaubreuil

La Cité éducative de Beaubreuil a organisé du 8 au 13 juin une semaine autour de la thématique de la parentalité afin de renforcer le lien entre les familles, les enfants, les équipes éducatives et les partenaires institutionnels. Cette semaine illustre une ambition claire : faire des parents des partenaires à part entière de la réussite et de l'épanouissement des élèves.

Plusieurs temps d'échanges, conférences, ciné-débats et théâtre-forum ont favorisé le dialogue autour de la communication au sein de la famille, de l'adolescence ou encore de l'égalité des rôles parentaux, offrant aux parents des espaces de parole bienveillants et des ressources utiles dans leur quotidien.

Différentes activités partagées entre parents et enfants – ateliers culturels, sportifs, créatifs ou ludiques – ont renforcé les liens familiaux tout en valorisant le rôle éducatif des parents.

L'implication conjointe des établissements scolaires, du centre social, des associations, des collectivités et des services de l'État a également permis aux familles de mieux identifier les ressources disponibles sur leur territoire et de développer le sentiment de confiance envers les institutions.

➤ 3 CITÉS ÉDUCATIVES DANS L'ACADÉMIE

L'académie compte trois cités éducatives : une à Brive-la-Gaillarde, une à Guéret et une à Beaubreuil. Leur objectif est de réunir l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges, etc.) pour mieux accompagner les jeunes de 0 à 25 ans dans leur parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle.

4.3 Accueillir tous les élèves

L'ESSENTIEL L'accès à l'école pour tous constitue un impératif de justice sociale. À la rentrée 2026, cette ambition se concrétise par des mesures claires, efficaces et accessibles pour les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Elles s'intègrent dans une dynamique partenariale fondée sur le rapprochement du secteur scolaire et du secteur médico-social et des procédures simplifiées pour assurer une coordination optimale des réponses éducatives.

- **Près de 1500 pôles d'appui à la scolarité** sont déployés à la rentrée 2026 (56% du territoire national couvert) pour développer l'accessibilité pédagogique.
- **La mise en synergie des dispositifs d'appui et la coopération renforcée avec le secteur médico-social** permettent de dessiner les perspectives d'une scolarisation pour chaque élève, notamment dans le cadre de la stratégie pour les troubles du neurodéveloppement.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI) se développe**, avec déjà près de 963 000 LPI ouverts (+ 88% sur la seule année scolaire 2025-2026).

DANS L'ACADÉMIE

LES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ

Six Pôles d'appui à la scolarité (PAS) ont été déployés à la rentrée 2025 : ils ont permis d'accompagner **plus de 300 élèves et leurs enseignants**. Animés par un enseignant coordonnateur et un personnel médico-social, ils apportent aux élèves, familles et équipes pédagogiques une réponse de première intention, sans nécessité de notification MDPH, rapide et adaptée : aménagements pédagogiques, matériel spécifique, interventions de personnels ressources de l'Éducation nationale ou du personnel médico-social, etc.

Le bilan de cette année de préfiguration apparaît positif à la fois pour les élèves et les familles mais aussi pour les personnels ressources de l'éducation nationale comme du médico-social mobilisés et pour les équipes pédagogiques accompagnées.

Dix nouveaux PAS sont implantés à cette rentrée. Les équipes travaillent actuellement pour permettre aux familles de mieux identifier les PAS, pour articuler les différentes aides existantes et pour consolider une **véritable culture commune entre l'Éducation nationale et le champ médico-social au plus au plus près des élèves.**

L'OUVERTURE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

À la rentrée 2026, **5 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont créées** :

- dans les écoles de Châteauponsac (87) et d'Eymoutiers (87) ;
- au collège de Nantiat (87) ;
- dans les lycées professionnels René Cassin à Tulle (19) et, en réseau, dans les lycées professionnels Gaston Roussilat à Saint-Vaury (23) et Delphine Gay à Bourgueuf (23).

Les 17 dispositifs ULIS implantés en lycées professionnels permettent d'accompagner 21 établissements, grâce à un fonctionnement en réseau qui garantit un appui adapté, quelle que soit la filière choisie. Au-delà de l'aide apportée aux élèves, l'implantation de ces dispositifs vise à renforcer la présence de personnes-ressources dans les établissements scolaires, au bénéfice de tous les élèves.

— Le maillage territorial s'étoffe également avec la **création d'une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à l'école Clément Chausson de Tulle**, prévue dans la stratégie nationale TND.

— La dynamique de scolarisation en établissement scolaire des élèves relevant du médico-social est également amplifiée **en Creuse, à Aubusson, avec l'implantation d'une unité d'enseignement de l'ITEP en collège.**

L'ensemble s'inscrit dans une démarche soutenue de déploiement de réponses adaptées en proximité pour les élèves concernés et leurs enseignants.

RENFORCER LA FORMATION DES PERSONNELS

En complémentarité de l'implantation de personnes ressources dans les établissements scolaires, par le développement des PAS comme des dispositifs inclusifs, **une offre de formation spécifique est proposée par l'école académique de formation continue (EAFC) aux enseignants spécialisés ou non, AESH, personnels d'encadrement.**

L'objectif est de les accompagner dans la construction d'une école pour tous avec :

- des parcours de sensibilisation dans le cadre du plan académique de formation ;
- des stages locaux et nationaux d'approfondissement ;
- un diplôme d'université « école inclusive » ;
- une préparation à la certification d'enseignant spécialisé (CAPPEI) en partenariat avec l'INSPE.

Ces formations spécifiques sont complémentaires du développement, en formation initiale et continue, de la **conception universelle des apprentissages.**

➤ LA CUA

La conception universelle de l'apprentissage a pour objectif de prévoir, dès la conception des enseignements, les approches et démarches qui permettront de faire progresser tous les élèves sans nécessiter d'adaptation secondaire. Elle s'appuie notamment sur les principes de pédagogie explicite, d'anticipation des besoins, d'adaptation des évaluations.



5

L'humain au cœur de nos métiers

L'École de la République s'appuie sur celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Grâce à chacune et chacun d'eux, dans la diversité de leurs métiers, nos élèves apprennent, progressent et s'épanouissent. Par leur action quotidienne, ils changent des trajectoires de vies, et écrivent notre avenir. Leur professionnalisme suppose notamment d'améliorer leur formation initiale et continue, et de leur apporter un soutien et un accompagnement constants.

Cette vision s'incarne en premier lieu dans un continuum de professionnalisation, de la licence de professorat des écoles à la formation continue, pour préparer les enseignants aux défis de demain et renforcer l'attractivité du métier. Les premiers résultats de cette ambition sont là : la réforme du recrutement a permis d'améliorer sensiblement le recrutement de professeurs, tandis que la formation continue est appelée à mieux répondre aux initiatives locales. Les certifications valorisent l'expertise et consolident une ingénierie de formation modernisée. L'ensemble des personnels de l'éducation nationale, cadres, personnels de santé, accompagnants d'enfants en situation de handicap ou personnels administratifs, doit également pouvoir compter sur une formation adaptée.

Protéger et soutenir les équipes est également une priorité absolue. La protection sociale complémentaire, généralisée à plus d'1,2 million d'agents, et la démarche qualité de vie au travail (QVCT) en témoignent. Le respect dû aux personnels est également consolidé – pour que soient aussi protégés ceux qui accompagnent les élèves au quotidien.

Au-delà, c'est toute l'institution scolaire dont la protection sera renforcée, aussi bien contre les cyberattaques que contre des risques d'atteintes physiques aux biens ou aux personnes.

Enfin, il n'y a pas de prise en compte des intérêts des personnels sans dialogue social structuré. Les élections professionnelles de décembre 2026 seront un moment clé pour renforcer la démocratie sociale et associer les agents aux évolutions de notre institution. Car ce sont les personnels du ministère qui portent, chaque jour, tant les valeurs que l'avenir de l'École.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

5.1 Mieux former les personnels de l'Éducation nationale

L'ESSENTIEL Il n'y a pas d'École pleinement efficace sans professeurs hautement qualifiés, reconnus et accompagnés. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants traduit cette conviction. Elle construit un véritable continuum de professionnalisation, depuis la licence jusqu'à la formation continue, afin de mieux préparer les futurs professeurs, de renforcer l'attractivité du métier et d'accompagner chacun dans le développement de ses compétences tout au long de sa carrière.

- La rentrée 2026 concrétise la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants. **Concernant l'enseignement public, 176 905 inscriptions ont été enregistrées aux concours enseignants. En raison de la mise en œuvre de la réforme, 40% de postes supplémentaires ont été ouverts aux concours 2026 : 24 351 candidats ont été admis, soit une hausse de 50% du nombre de lauréats par rapport à la session 2025.**
- La formation continue des personnels poursuit son développement dans le cadre du schéma directeur 2025-2029 afin d'accompagner la professionnalisation des agents tout au long de leur carrière.
- Les certifications de formateur évoluent avec une réforme du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) et du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa) et la création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'ingénierie de formation en académie (Cafifa).

DANS L'ACADÉMIE

RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE : LPE ET MASTER 1 ET 2

L'évolution de la formation initiale des professeurs et CPE mise en place en 2026 vise **trois objectifs clairs** :

- attirer davantage de candidats ;
- préparer plus tôt au métier ;
- élever le niveau de formation des futurs enseignants.

Le concours à bac +3 a ouvert dès 2026 (concours de recrutement des professeurs des écoles, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du 2nd degré et de conseiller principal d'éducation) pour les étudiants titulaires d'une licence ou plus.

➤ LE CONCOURS DE PROFESSEURS DES ÉCOLES (CRPE) DANS L'ACADÉMIE

- Le nombre de candidats a nettement augmenté : 618 candidats présents pour la session 2026 alors qu'ils étaient 285 lors de la session 2025, soit une **hausse des candidatures de plus de 100%**.
- Le nombre de postes offerts a également augmenté : **92 postes offerts au CRPE dans l'académie de Limoges (+22 postes par rapport à 2025).**

À partir de la rentrée 2026, les bacheliers pourront suivre une nouvelle **Licence professorat des écoles (LPE)** qui sera, pour l'académie, **portée par l'INSPE de Limoges**. Cette formation spécifique au métier préparera au nouveau concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), désormais positionné en fin de licence.

Après le succès au concours, **les 2 années de Master seront rémunérées et consacrées à la formation des professeurs.**

LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS D'INITIATIVES LOCALES

— Qu'est-ce qu'une FIL ?

Une formation d'initiative locale (FIL) est demandée par le chef d'établissement pour répondre à un projet d'équipe pédagogique. Elle est organisée dans et avec l'établissement en lien avec l'EAFC. Elle peut être mise en place à l'échelle d'un établissement ou à l'échelle d'un bassin d'éducation et de formation dont les équipes partagent les mêmes besoins.

L'académie souhaite proposer davantage de formation continue construite au plus près des besoins des enseignants, au plus près des réalités des territoires et des contextes d'exercice.

Les FIL sont développées en complémentarité des autres dispositifs du plan académique de formation. Ces formations permettent aux équipes éducatives de construire leur parcours de formation par une valorisation des compétences individuelles et collectives.

Exemples de thématiques de FIL

- la différenciation pédagogique ;
- le climat scolaire, le climat de classe ;
- l'évaluation ;
- la progression des apprentissages ;
- l'accueil des élèves à besoins éducatif particuliers ;
- les sciences cognitives et les compétences psycho-sociales ;
- faire coopérer les élèves entre eux ;
- l'enseignement explicite ;
- les troubles du spectre autistique, etc.

FORMER À L'ENSEIGNEMENT EXPLICITE

— **L'enseignement explicite** est une démarche pour rendre les apprentissages plus clairs, plus structurés et plus accessibles à tous les élèves. Elle repose sur un guidage important et progressif de la part de l'enseignant, du simple vers le complexe, pour favoriser la compréhension, l'engagement actif et l'autonomie de chaque élève. Cette approche, issue de l'observation des pratiques efficaces en classe, est validée par la recherche et appuyée par les sciences cognitives.

Dans la continuité du projet académique, l'académie de Limoges développe dès la rentrée les formations autour de l'enseignement explicite pour permettre aux enseignants qui le souhaitent de s'emparer de la démarche.

LES PRATIQUES COLLABORATIVES EN LYCÉE PROFESSIONNEL

— **Qu'est-ce que Profan Transfert ?** Un programme de formation national décliné dans l'académie pour promouvoir au lycée professionnel :

- les pratiques pédagogiques et d'évaluation qui renforcent **l'estime de soi et le désir d'apprendre chez les élèves** ;
- les pratiques éducatives et pédagogiques qui développent les **compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves** ;
- les démarches de formation entre pairs qui **répondent aux besoins concrets des équipes pédagogiques**.

Ce programme est mis en place dans l'académie auprès de plusieurs formateurs qui animent ensuite des formations de proximité auprès des équipes pédagogiques. **Chaque lycée professionnel de l'académie peut solliciter une telle formation de proximité.**

5.2 Protéger et accompagner les personnels

L'ESSENTIEL Le ministère de l'Éducation nationale mène une politique d'action sociale et de protection en faveur de l'ensemble de ses agents. Tout au long de leur carrière, ces personnels peuvent être confrontés à des difficultés d'ordre social, professionnel ou sanitaire, qui nécessitent la mobilisation quotidienne d'un ensemble d'acteurs dédiés à leur accompagnement.

- **La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) au bénéfice des personnels de l'éducation nationale** est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2026. Elle se décline en deux contrats collectifs : le régime obligatoire en santé et le régime facultatif en prévoyance.
- **Le développement des prestations d'action sociale** est l'une des dimensions de la protection que le ministère de l'Éducation nationale apporte à ses personnels.
- **Une démarche en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des personnels a été lancée.**
- **Un chantier visant à mieux accompagner les agents de retour après une interruption de leurs fonctions, notamment pour des raisons de santé est engagé** pour prévenir les situations de désinsertion professionnelle, préparer le retour des agents en fonction des besoins qu'ils expriment et proposer des entretiens de ré-accueil au moment de la reprise.
- **Les cellules d'écoute et de traitement des violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes (VDHAS)** sont désormais la pierre angulaire de la politique ministérielle de lutte contre les actes de VDHAS.
- **La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves**, permet la mobilisation rapide d'un ensemble de mesures pour protéger les agents face aux menaces ou aux violences subies dans l'exercice de leurs fonctions.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

— Le ministère de l'Éducation nationale a signé le 8 avril 2024, avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire qui permet de renforcer la protection en santé et en prévoyance des agents. La MGEN a été sélectionnée suite à une procédure de marché public pour gérer ces contrats.

Le régime collectif obligatoire en santé et le régime collectif facultatif en prévoyance ont pris effet au 1^{er} mai 2026.

Le régime collectif obligatoire en santé

— **Le régime collectif obligatoire en santé présente de nombreux avantages :**

- un panier de soins avantageux complété par deux garanties optionnelles permettant une protection améliorée à des tarifs maîtrisés ;
- une solidarité renforcée en faveur des familles ;
- des prestations d'accompagnement social attribuées en fonction de l'état de santé et des ressources des bénéficiaires, notamment une aide aux familles pour les agents ayant affilié au moins un enfant ;
- des actions de prévention en santé ;
- une participation ministérielle à hauteur de 50% de la cotisation au panier interministériel de garanties et de 50% de la cotisation à l'option (dans la limite de 5 euros par mois).

— **Un fonds d'accompagnement social permet de renforcer la solidarité entre les bénéficiaires du régime, notamment en faveur des familles aux revenus les plus faibles.** Il est piloté par une commission paritaire et financé par une cotisation additionnelle de 2% acquittée par l'ensemble des personnes affiliées.

Plusieurs aides, cumulables entre elles, peuvent être attribuées, sur demande et sous condition d'éligibilité et de ressources. À titre d'exemple, une aide aux familles peut être versée aux agents actifs ayant affilié au moins un enfant au régime collectif obligatoire. Le montant de cette aide est fixé en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants affiliés : il varie de 200€ à 500€ en 2026, puis de 300€ à 750€ en 2027.

Le régime collectif facultatif en prévoyance

— **Le régime collectif facultatif en prévoyance permet de renforcer la couverture des agents en prévoyant une indemnisation complémentaire en cas de congé pour maladie ordinaire (CMO) et en cas de congé longue durée (CLD).** Il est assorti d'une participation ministérielle à hauteur de 7 euros par mois.

LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

— L'action sociale vise à :

- améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de l'enfance, du logement, de la restauration et des loisirs ;
- les aider à faire face à des situations difficiles.

— L'action sociale des personnels de l'éducation nationale repose sur plusieurs types de prestations :

- aides à l'installation des personnels ;
- chèques-vacances ;
- chèques emploi service universel (Cesu) garde d'enfants 0-6 ans ;
- aides aux enfants en situation de handicap ;
- aides aux vacances ;
- aides à la restauration.

Elle intègre aussi des prestations ministérielles d'accompagnement : aide financière en cas de difficultés, prêts et aide au logement.

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé une démarche cohérente, lisible et pilotée en faveur de la QVCT des personnels.

Elle est fondée sur :

- la prévention ;
- la qualité des relations de travail ;
- le sens donné à l'action publique ;
- l'amélioration continue des conditions d'exercice des missions.

La protection fonctionnelle

Aucun agent ne doit rester seul face aux menaces ou aux violences dont il est victime dans l'exercice de ses fonctions. L'institution lui doit protection et soutien.

La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves, permet de mobiliser rapidement un ensemble de mesures adaptées :

- mise en sécurité de l'agent ;
- soutien public de l'administration ;
- signalement au procureur de la République ;
- poursuites disciplinaires lorsque cela relève de l'autorité de l'employeur ;
- assistance juridique ;
- prise en charge des frais d'avocat ;
- réparation de certains préjudices.

DANS L'ACADÉMIE

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : « STOP DISCRI »

Le dispositif Stop Discrri fait partie intégrante du **plan d'action académique pour l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027**.

Il consiste à recueillir et à traiter les actes de violence, de discrimination, de harcèlement (moral ou sexuel) et d'agissements Sexistes (VDHAS) pour tout agent et agentes de l'académie de Limoges qui s'estime victime ou témoin de tels actes.

Ce dispositif, ouvert également aux violences intrafamiliales ou intraconjugales détectées sur le lieu de travail, répond aux obligations de l'employeur de protéger son personnel et s'appuie sur le cadrage national pour garantir une procédure RGPD permettant le recueil et le traitement confidentiel et neutre des signalements.

5.3 Renforcer la cybersécurité et la protection des établissements scolaires

L'ESSENTIEL La sécurité des élèves, des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative repose sur un dispositif global associant prévention, vigilance et préparation aux situations de crise.

- Face à des attaques cyber en forte progression, le ministère de l'Éducation nationale renforce la protection des systèmes d'information, notamment par la généralisation de l'authentification multifacteurs et la sensibilisation de tous les acteurs.
- La sécurisation des établissements se poursuit par les collectivités territoriales, propriétaires des bâtiments, grâce au renforcement du contrôle des accès, à la préparation aux situations de crise et à des investissements ciblés.

RENFORCER LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

— La sécurité numérique est un enjeu majeur pour la continuité des activités d'enseignement et le fonctionnement des établissements.

Des risques importants

— Le ministère de l'Éducation nationale est particulièrement exposé aux risques cyber pour plusieurs raisons :

- une surface importante : plus de 400 applications nationales et plus de 1 500 applications locales, avec des enjeux cruciaux de maintien en condition opérationnelle et de sécurité ;
- un volume important d'utilisateurs : 1,2 million d'agents, près de 12 millions d'élèves et 20 millions de parents ;
- un écosystème partagé associant l'État (administrations centrales, académies, opérateurs), les collectivités territoriales et les éditeurs de logiciels scolaires.

— L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) insiste sur un **niveau de menace cyber particulièrement intense**, avec des attaquants aux motivations variées, travaillant en réseau et usant de méthodes de plus en plus sophistiquées et rapides.

Un plan d'actions structuré

— Pour renforcer la sécurité numérique, le ministère de l'Éducation nationale accélère plusieurs chantiers. Validée en juin 2026, **une feuille de route contient plus d'une centaine d'actions réparties sur quatre axes fondateurs :**

- connaître et cadrer (gouvernance) ;
- protéger le socle numérique (protection) ;
- maîtriser les accès et dépendances (détection) ;
- superviser et assurer la résilience (résilience).

— En complément, **l'ensemble des directions du ministère, les académies et les établissements scolaires sont engagés dans la mise en œuvre de plusieurs mesures** pour mieux prendre en compte le risque de cyberattaque. Cela passe notamment par la cartographie et l'homologation des systèmes d'information, la mise en place de relations partenariales avec les collectivités territoriales, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs au risque cyber et, enfin, la prise en compte du risque de « 0 numérique » afin d'anticiper les conséquences d'une attaque et savoir y répondre.

— Dans ce contexte, les incidents de sécurité gérés par les équipes spécialisées du ministère s'intensifient. **Chaque incident fait l'objet d'un dépôt de plainte**, ce qui a d'ailleurs abouti à l'arrestation de plusieurs cyberattaquants cette année.

Maîtriser les accès et dépendances

Cet axe de travail pour renforcer la sécurité numérique vise à **mieux contrôler les identités, les droits d'accès et les dépendances vis-à-vis des tiers et fournisseurs**. Ses actions prioritaires portent sur :

- la généralisation de l'authentification multi-facteurs (MFA), afin de renforcer la protection des accès aux systèmes et services numériques du ministère ;
- le filtrage des accès potentiellement frauduleux, pour réduire les risques de compromission liés aux tentatives d'accès anormales ou illégitimes.

En conséquence des nombreuses attaques subies, presque toutes permises par une usurpation d'identité, elle-même rendue possible par des vols de mots de passe, le ministère de l'Éducation nationale **va renforcer la sécurité de l'authentification sur ses systèmes d'information grâce à la mise en place d'un second facteur d'authentification**. Il s'agit d'une réponse systémique efficace pour mieux protéger les systèmes d'information et les données – notamment personnelles – qu'ils portent. **Pour les agents du ministère**, le second facteur sera fourni au moyen d'une application d'authentification utilisée à l'aide d'un deuxième équipement.

SÉCURISER LES ACCÈS DES ÉTABLISSEMENTS

— Le plan Vigipirate est toujours activé. Le contrôle des accès aux établissements scolaires reste obligatoire : les effets personnels doivent faire l'objet d'une inspection visuelle et toute personne extérieure à l'établissement doit justifier de son identité avant d'y pénétrer.

— La préparation aux risques constitue également un axe majeur. **Chaque école et établissement d'enseignement public met en œuvre un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et organise au moins deux fois par an des exercices PPMS** afin de préparer les élèves et les personnels aux postures à adopter.

— En parallèle, **les forces de sécurité intérieure, en collaboration avec les équipes mobiles de sécurité académiques et les collectivités territoriales, peuvent réaliser des évaluations des dispositifs existants.** Les recommandations formulées à l'issue de ces diagnostics et audits sont prises en compte par les collectivités territoriales afin d'améliorer en continu la sécurisation des locaux scolaires.

Le soutien aux établissements les plus vulnérables

Depuis 2024, 900 établissements présentant des vulnérabilités de sécurité ont obtenu un soutien financier, via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), pour rénover leurs infrastructures.

Les travaux financés portent principalement sur :

- les dispositifs d'alarme (alarme attentat-intrusion) ;
- la sécurité périmétrique (portail, clôture) ;
- le contrôle d'accès (vidéoprotection, visiophone, badges).

DANS L'ACADÉMIE

OPÉRATION CACTUS

Lancée en 2025, l'opération Cactus est une **campagne de simulation d'hameçonnage** visant à **sensibiliser aux risques de cyberattaque** et à leurs conséquences potentielles, qu'elles soient économiques, psychologiques ou réputationnelles. En 2026, l'opération, initialement destinée aux élèves, a été étendue aux enseignants, aux personnels éducatifs ainsi qu'aux parents.

Cette initiative a été mise en place en réponse à une série d'attaques malveillantes ciblant les espaces numériques de travail (ENT) des établissements scolaires.

En 2026-2027, l'opération Cactus se poursuit afin de renforcer **une culture commune autour de la cybersécurité** et de permettre à l'ensemble de la communauté éducative de mieux identifier et déjouer les tentatives d'hameçonnage ainsi que les autres formes de cyberattaques.

5.4 Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels

L'ESSENTIEL Le dialogue social constitue un pilier du fonctionnement du service public de l'éducation. Fondé sur l'écoute, la concertation et la représentation des personnels, il permet d'accompagner les transformations de l'École dans un climat de confiance et de responsabilité. Les élections professionnelles de 2026 constituent, à cet égard, un rendez-vous démocratique majeur.

- Les prochaines élections professionnelles destinées au renouvellement général des instances de dialogue social appellent tous les agents du ministère de l'Éducation nationale à voter.
- Elles se tiendront entre le 3 et le 10 décembre 2026 par voie électronique, y compris dans l'enseignement privé sous contrat.
- Les nouveaux représentants auront un mandat d'une durée de quatre ans.

UN RENDEZ-VOUS ESSENTIEL EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE SOCIALE

— Le renouvellement des mandats des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de l'Éducation nationale sera organisé au cours de l'année scolaire 2026-2027 :

- comités sociaux d'administration ministériel et de proximité ;
- commissions administratives paritaires nationales, académiques et départementales ;
- commissions consultatives paritaires académiques et d'établissement.

Les mandats des nouveaux représentants prendront effet au 1^{er} janvier 2027 pour une durée de quatre ans.

— Tous les agents du ministère sont appelés à voter sur le portail élections en décembre 2026. Chaque électeur recevra sur sa boîte mail professionnelle un message l'invitant à créer son compte électeur. Il pourra alors vérifier ses informations personnelles et les scrutins le concernant. Nouveauté pour cette année électorale 2026 : le code de vote, qui va permettre à chaque électeur de voter entre le 3 décembre 8 h et le 10 décembre 17 h, sera disponible via l'espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap), si son bulletin de salaire est déposé sur cette plateforme. Comme à l'occasion de chaque élection professionnelle, une assistance sera mise en place pour accompagner l'électeur qui le souhaiterait dans les différentes étapes de la procédure électorale (depuis la création de son compte jusqu'au vote).

— À l'instar de leurs homologues de l'enseignement public, près de 140 000 maîtres contractuels, agréés et délégués, exerçant dans les établissements d'enseignement privé liés à l'État par contrat, ainsi que les maîtres de l'enseignement public exerçant dans les établissements d'enseignement privé, vont

être appelés à voter du 3 au 10 décembre 2026 afin d'élire, pour une durée de quatre ans, leurs propres représentants.

LE RÔLE DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

— Le comité social d'administration (CSA) se concentre sur les sujets transversaux et collectifs. C'est une instance consultative « chargée de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ». À titre d'exemples, le CSA examine les projets de lignes directrices de gestion (mobilité et carrière), les projets de textes relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, ou encore les projets de textes relatifs au temps de travail.

— La formation spécialisée du CSA exerce ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au nom du CSA. Ses attributions recouvrent à la fois les attributions consultatives sur lesquelles elle se prononce, ainsi que les pouvoirs d'enquête, de visite et d'expertise. L'objectif est d'aider l'administration à prendre les décisions stratégiques en matière de santé et de sécurité au travail (SST).

— Les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) sont compétentes sur les décisions individuelles défavorables aux agents, telles que les refus de congés de formation professionnelle pour nécessité de service ou les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel.

LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

— Sur un modèle semblable à l'enseignement public, **les 64 instances de dialogue social propres à l'enseignement privé se déploient en :**

- une instance nationale, le comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) ;
- des instances à l'échelle académique.

— **Le CCMMEP** est notamment consulté sur toutes les questions relatives aux effectifs, aux emplois, aux compétences et à la formation, ainsi qu'aux questions d'ordre statutaire intéressant les maîtres de l'enseignement privé.

Les dispositions applicables aux maîtres de l'enseignement privé ne relevant pas du Code général de la fonction publique, les instances de dialogue social propres à l'enseignement privé conservent **des compétences spécifiques prévues par le Code de l'éducation.**

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**Élections
professionnelles**

Fonction publique

**Pour choisir
mes représentants
syndicaux**

Je vote !
par voie électronique

entre le **3** et le **10** **2026**
décembre

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

www.ac-limoges.fr

